

**Assemblée générale**

Soixante et onzième session

*Documents officiels***Première Commission****12^e** séance plénière

Lundi 17 octobre 2016, à 10 heures

New York

Président : M. Boukadoum (Algérie)

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)**Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

Le Président (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous allons entendre les orateurs restants sur la liste évolutive pour le groupe de questions relatives aux armes nucléaires. Avant de poursuivre, je rappelle aux délégations que, conformément à notre calendrier, nous devons achever notre examen de ce groupe de questions ce matin. À cette fin, tous les orateurs doivent respecter la limite des cinq minutes lorsqu'ils s'expriment à titre national et des sept minutes lorsqu'ils prennent la parole au nom d'un groupe.

La Commission continuera d'utiliser la sonnette pour rappeler aux délégations que leur temps de parole est écoulé. Nous avons une longue liste d'orateurs pour le groupe de questions relatives aux armes nucléaires. J'appelle donc toutes les délégations à faire montre de leur entière coopération et à respecter la limite de temps de parole afin de permettre à la Commission d'éviter de prendre du retard sur son calendrier.

M. Gunnarsson (Islande) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des pays nordiques, le

Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède, et de mon propre pays, l'Islande.

Le débat thématique de la présente session de la Première Commission se déroule dans l'ombre de tensions internationales. Nous assistons à l'utilisation d'armes de destruction massive. Nous avons vu un État Membre de l'ONU défier la norme en vigueur contre les essais d'armes nucléaires. Il est plus important que jamais de trouver des moyens d'établir la confiance entre les nations. Nous devons faciliter les progrès dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, et renforcer notre sécurité collective.

Nous nous trouvons à un moment critique en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Il existe un large consensus sur l'objectif global de l'élimination complète des armes nucléaires, mais il est clair que les points de vue sur la façon d'instaurer et de maintenir un monde exempt de ces armes meurtrières divergent. Cela a été clairement démontré au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui n'a malheureusement pas pu parvenir à un consensus sur son rapport à l'Assemblée générale (voir A/71/371). Malgré cela, les délibérations du Groupe de travail ont

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



mis en évidence une ferme détermination à faire avancer le programme de désarmement nucléaire.

L'engagement en faveur du désarmement nucléaire a été renforcé grâce à une vision pragmatique des conséquences humanitaires catastrophiques des explosions nucléaires, intentionnelles ou non. L'objectif de l'initiative humanitaire est de veiller à ce que l'humanité ne connaisse plus jamais un autre Hiroshima ou un autre Nagasaki. À cette fin, il faudra prendre un large éventail de mesures complémentaires, notamment les suivantes.

Premièrement, nous devons faire tout notre possible pour réduire le risque de recours à l'arme nucléaire, sous quelque forme que ce soit. Cela implique de réduire le rôle de tous les types d'armes nucléaires dans les politiques de sécurité, ainsi que de réduire le niveau de disponibilité opérationnelle des armes déjà déployées. Les pays nordiques recommandent donc l'adoption du projet de résolution A/C.1/71/L.33, sur la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, et nous espérons que tous les États Membres pourront l'appuyer. Deuxièmement, nous devons faire tout notre possible pour veiller à ce que des matières nucléaires sensibles ne tombent entre de mauvaises mains. Troisièmement surtout, nous devons mobiliser toute notre volonté politique collective en vue de réduire les stocks d'armes nucléaires existants dans l'optique de leur élimination complète.

Le fait est que seule leur élimination complète permettra d'éliminer complètement tout risque de leur utilisation, et ce processus prendra du temps. Nous devons inciter les États dotés de l'arme nucléaire à négocier de nouvelles générations d'accords de désarmement. Les pays nordiques sont attachés à cette entreprise. Nous allons œuvrer activement à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires et promouvoir la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que moteur de la non-prolifération et du désarmement, en vue de parvenir une élimination équilibrée, mutuelle, irréversible et vérifiable des armes nucléaires. Sur cette base, nous adoptons une perspective à long terme en faveur de l'établissement d'un cadre juridiquement contraignant axé sur la réalisation de cet objectif. Nous sommes fermement convaincus que le prochain cycle d'examen du TNP sera l'occasion de réaffirmer les obligations découlant de l'article VI dudit Traité et des documents issus des Conférences des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes

nucléaires en 1995, 2000 et 2010, ainsi que l'engagement sans équivoque des États dotés de l'arme nucléaire à éliminer leurs arsenaux. Le cycle d'examen devrait permettre d'identifier les mesures supplémentaires à prendre sur la manière d'accélérer le processus vers une élimination complète.

Si les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité particulière d'avancer sur la voie du désarmement, les États non dotés d'armes nucléaires doivent également apporter leur contribution. La vérification du désarmement nucléaire est un domaine où nous voyons se forger un partenariat constructif entre États dotés d'armes nucléaires et États non dotés d'armes nucléaires, ce qui contribuera à favoriser la confiance dans la possibilité que les engagements pris en matière de désarmement soient effectivement concrétisés. En conséquence, les États nordiques recommandent l'adoption du projet de résolution A/C.1/71/L.57/Rev.1, sur la vérification du désarmement nucléaire, et nous espérons que tous les États Membres l'appuieront.

Dans un certain nombre d'autres domaines, il existe des possibilités de développer et de consolider un terrain d'entente, tel que la non-prolifération, la promotion d'une culture de sécurité nucléaire, la promotion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la pérennisation des zones exemptes d'armes nucléaires régionales et la promotion d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence d'examen du TNP de 2020, nous devons saisir toutes les occasions de progresser vers notre objectif commun. Aujourd'hui, face aux propositions dont nous sommes saisis et sur lesquelles nous pouvons avoir des perspectives différentes, il importe aussi de mettre l'accent ce qui nous unit.

Cette semaine marque le trentième anniversaire du Sommet de Reykjavík entre M. Mikhaïl Gorbatchev, alors Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, et le Président Ronald Reagan des États-Unis, qui a déclenché une série d'événements nous mettant sur la voie d'un monde plus sûr. Comme le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'a déclaré la semaine dernière à Reykjavík :

« Mobilisons la ténacité... nécessaire pour regarder au-delà de l'horizon et créer un monde exempt d'armes nucléaires. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.36.

M. Combrink (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations faites respectivement par les représentants du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/71/PV.11), de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.10) et de l'Égypte, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/71/PV.10).

Tant que les armes nucléaires existeront, l'humanité continuera de faire face à la menace d'un anéantissement nucléaire. Comme les effets de l'utilisation d'armes nucléaires, y compris leurs conséquences humanitaires, environnementales et socioéconomiques à long terme, ne peuvent pas être limités dans l'espace et le temps, ces armes ne peuvent pas être considérées comme une simple question de sécurité nationale par les quelques États qui en possèdent. De par leur nature même, les armes nucléaires menacent notre sécurité à tous. Tous les États ont donc un intérêt légitime dans le désarmement nucléaire et une responsabilité en la matière. Avec l'augmentation des tensions et de l'insécurité dans le monde, à quoi s'ajoute la menace posée par l'accès des acteurs non étatiques à ces capacités, nous sommes conscients du risque croissant de l'utilisation des armes nucléaires, que ce soit par accident, par erreur ou à dessein.

L'absence de progrès vers la réalisation de notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires est devenue une source de frustration croissante. Si le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est constamment réaffirmé et diverses mesures sont mises en œuvre pour renforcer la non-prolifération nucléaire, l'autre aspect du TNP – le désarmement nucléaire – continue d'être soumis à une réinterprétation et à l'imposition de nouvelles conditions, ce qui a été source de divisions graves et provoqué une crise de crédibilité.

Le développement et la modernisation continus des arsenaux nucléaires et de leurs vecteurs et le fait que les armes nucléaires sont l'un des piliers des doctrines de sécurité donnent à penser que d'aucuns aspirent peut-être à ce qu'elles restent en place *ad vitam eternam*, contrairement aux obligations et engagements qui ont été pris, notamment la décision sans équivoque des États dotés de l'arme nucléaire d'œuvrer à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. L'incapacité de la

dernière Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à produire un résultat concerté a exacerbé les tensions résultant du manque d'engagement de certains pays à s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement. Au-delà de l'obligation d'entamer de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces de désarmement nucléaire, ces obligations comprennent, entre autres, les engagements à réduire davantage le nombre d'armes nucléaires et la dépendance à leur égard dans les doctrines militaires, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, qui toutes demeurent lettre morte. En outre, les vastes ressources qui continuent d'être consacrées à la production et à l'entretien des armes nucléaires présentent un contraste frappant avec les ressources limitées allouées au développement socioéconomique, y compris la réalisation des objectifs de développement durable.

Compte tenu de leurs conséquences potentiellement catastrophiques et des risques qui y sont associés, nous ne devons ménager aucun effort pour éliminer la menace posée par les armes nucléaires. Nous avons reconnu depuis longtemps que le seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances, est leur élimination totale et l'assurance juridiquement contraignante qu'elles ne seront plus jamais produites. L'Afrique du Sud se félicite de l'attachement au désarmement nucléaire affiché par la grande majorité des États lors de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire qui s'est tenue à Genève au début de cette année. Non seulement le rapport (voir A/71/371) du Groupe de travail renforce notre compréhension des travaux qu'il reste à faire pour honorer les obligations et engagements existants, il reflète fidèlement les propositions qui ont été faites en vue de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, notamment les mesures visant à réduire les risques et la création de toute une série de mesures provisoires et de mesures partielles plus complètes et juridiquement contraignantes.

Au-delà des mesures systématiques et progressives déjà convenues par les États dotés de l'arme nucléaire, il a été globalement recommandé à l'Assemblée générale de convoquer en 2017 une conférence pour négocier un traité interdisant les armes nucléaires. Même si un tel traité ne produit pas de résultats immédiats, il

constituerait une mesure significative qui permettrait de combler une lacune évidente dans le dispositif juridique sur la licéité des armes nucléaires. Notre appui à une telle mesure visant à honorer nos obligations au titre de l'article VI du TNP est sans préjudice de la réalisation des engagements en matière de désarmement nucléaire, ainsi que des futures négociations sur les instruments juridiquement contraignants supplémentaires qui seront nécessaires pour instaurer et maintenir un monde plus sûr exempt d'armes nucléaires.

Le prochain cycle d'examen du TNP sera l'occasion pour les États parties au Traité de combler le déficit de confiance créé par le non-respect des obligations et des engagements. Seule une application scrupuleuse nous permettra d'assurer la vitalité continue du TNP en tant que fondement du régime de non-prolifération nucléaire. Je tiens à réaffirmer que les armes nucléaires n'ont aucune place dans l'environnement de sécurité actuel. Au lieu de prévenir la guerre et les conflits, comme d'aucuns le prétendent, ces armes demeurent une source constante d'insécurité aux niveaux national, régional et mondial et un vecteur de la prolifération.

Enfin, le désarmement nucléaire n'est pas seulement une obligation juridique, c'est aussi un impératif moral et éthique. À cet égard, l'Afrique du Sud a de nouveau l'honneur, au nom de ses coauteurs, de déposer le projet de résolution A/C.1/71/L.36, intitulée « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires », qui ne contient que des mises à jour techniques apportées à la résolution de l'année dernière et qui, nous l'espérons, recevra un large appui.

M. Sabarullah Khan (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite précédemment par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.10).

La menace que représente pour l'humanité l'existence d'armes nucléaires et les conséquences catastrophiques de l'explosion d'une arme nucléaire sont une triste réalité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Le risque de conséquences catastrophiques subsistera tant que les armes nucléaires existeront. L'élimination totale de ces armes est la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi, et pourtant certains États semblent peu enclins à y renoncer, bien qu'ils sachent très bien que l'impact transfrontalier et mondial de l'existence de ces armes réduit le degré de protection et de sécurité de leurs

populations. Comme Albert Einstein l'a très sagement dit,

« La puissance déchaînée de l'atome a tout changé, sauf nos modes de pensée, et nous glissons vers une catastrophe sans précédent. »

Si l'élimination par les États de leurs stocks d'armes nucléaires avance avec lenteur, les menaces nucléaires posées par des États membres compromettent la paix et la stabilité mondiales. Le risque que des matières nucléaires tombent entre les mains de terroristes et ses conséquences inimaginables ont ajouté une nouvelle dimension dangereuse à la menace posée par les armes nucléaires dans un monde où les États établis sont de plus en plus déstabilisés.

Le fait est que la situation est grave et sombre. Je me demande souvent si, en tant que communauté mondiale, nous avons fait assez pour négocier de bonne foi et parvenir à une solution. La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement de la communauté internationale, n'a pas été en mesure de mener des négociations ou de commencer un programme de travail convenu depuis deux décennies. La Commission du désarmement des Nations Unies, seul organe délibérant spécialisé du dispositif multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, qui examine les questions de désarmement spécifiques et présente des recommandations concrètes à l'Assemblée générale, n'a pas produit un résultat substantiel depuis 1999. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 n'a pas abouti à un accord sur un document final de fond. Bien que le mécanisme de désarmement nucléaire multilatéral ait progressé avec lenteur, la lutte contre le défi posé par les armes nucléaires passe néanmoins par le multilatéralisme.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), principal instrument dans ce domaine, a toujours fourni le cadre normatif du désarmement nucléaire. Le Plan d'Action du TNP de 2010 et les 13 mesures concrètes de désarmement convenues à la Conférence d'examen du TNP de 2003, à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, entre autres, ont contribué à réduire la menace des armes nucléaires. S'appuyant sur ces cadres normatifs, un instrument juridiquement contraignant pour interdire les armes nucléaires en vue

de leur élimination totale serait un grand pas en avant dans le processus de désarmement nucléaire.

Sri Lanka est favorable à la convocation en 2017 d'une conférence ouverte à tous les États, comme l'a recommandé le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, dont l'objectif est de nous donner les moyens de négocier et de conclure un tel instrument. Toutefois, si nous voulons parvenir à un instrument juridiquement contraignant visant à créer un monde exempt d'armes nucléaires, il est essentiel de veiller à ce que tous les États Membres négocient de bonne foi. En effet, tous les États ont la responsabilité de négocier de bonne foi. De plus, il est clair que les États dotés d'armes nucléaires sont tenus de prendre des mesures efficaces pour, à terme, éliminer les armes nucléaires, comme énoncé dans l'article VI du TNP.

Sri Lanka est attachée à l'élimination de la menace causée par les armes nucléaires. Cet engagement est inscrit dans nos obligations en vertu des traités internationaux. Sri Lanka fera tout ce qui est en son pouvoir pour réaliser le désarmement nucléaire et rendre possible l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire.

M. Biontino (Allemagne) (*parle en anglais*) : Les progrès dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires sont essentiels pour la paix et la sécurité de chacun d'entre nous. Nous devons nous rappeler encore et toujours de notre objectif commun, un monde plus sûr dans lequel les armes nucléaires sont de moins en moins nombreuses, et à terme éliminées. Comment pouvons-nous y parvenir? Grâce à la non-prolifération nucléaire. Le Plan d'action global commun convenu entre l'Iran et les gouvernements des E3+3 est un excellent exemple de ce que la diplomatie peut accomplir quand toutes les parties concernées font preuve de la volonté politique qui s'impose. Le 16 janvier a marqué sa date d'application, et nous sommes maintenant entrés de plein pied dans la longue période de renforcement de la confiance. Trois rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont confirmé que l'Iran respecte l'accord jusqu'à présent. C'est un fait encourageant.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, l'ordre du jour de cette année s'articule autour d'une question qui est fondamentale pour une écrasante majorité d'États. Quelle est la bonne méthode pour parvenir à un monde sans armes nucléaires? Nous

sommes nombreux à partager cet objectif, mais il existe de grandes divergences sur la façon d'y arriver. Le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui s'est réuni à Genève, a adopté, à la majorité des voix, un rapport (voir A/71/371) qui recommande notamment que des négociations débutent en 2017 sur l'élaboration d'un instrument juridique interdisant les armes nucléaires. Mais bien que nous partagions la frustration face au manque de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire ces dernières années, l'Allemagne n'approuve pas cette recommandation. Selon notre analyse, un traité d'interdiction n'est pas la solution miracle qui permettra de réaliser le désarmement nucléaire. Au contraire, cela pourrait porter atteinte au régime établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Qu'il me soit permis d'expliquer notre point de vue.

Les armes nucléaires ne disparaîtront que lorsque les États détenteurs s'engageront dans le processus. Négocier un traité d'interdiction sans y associer les États dotés de l'arme nucléaire n'entraînera aucune réduction des arsenaux nucléaires à l'échelle mondiale. Une interdiction immédiate des armes nucléaires sans mécanisme de vérification ou restrictions concernant la production des matières fissiles risque d'affaiblir le TNP, contrairement aux intentions de ses promoteurs. Il existe un risque intrinsèque que les pays puissent choisir d'adhérer à une telle interdiction tout en quittant ou en abandonnant parallèlement le TNP, ce qui ferait planer de nouveaux doutes et de nouvelles incertitudes quant à leur décision éventuelle. Le désarmement nucléaire n'intervient pas en vase clos sans lien avec la sécurité, et la situation globale en matière de sécurité doit être prise en considération pour que le désarmement nucléaire soit efficace. C'est pourquoi l'Allemagne, avec ses partenaires, continue de plaider en faveur d'une approche pragmatique, étape par étape.

À cet égard, je voudrais évoquer la question d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, qui est un élément important de la stratégie étape par étape. Sur la base du travail précieux accompli l'année dernière par le Groupe d'experts gouvernementaux, nous cherchons à ajouter des éléments à ce processus. Nous sommes convaincus que cette approche permettra l'étape intermédiaire indispensable à la suite des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux et établira les bases requises pour les futures négociations sur un traité au sein de la Conférence du désarmement.

Un autre élément est le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui relève à la fois de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. La réunion ministérielle annuelle des Amis du TICE, tenue le 21 septembre à New York, a été une nouvelle occasion d'appeler les États visés à l'annexe 2 à ratifier le Traité. À l'exception de la Corée du Nord, aucun pays n'a mené d'essai nucléaire au XXI^e siècle, tous les autres détenteurs d'armes nucléaires respectant leur moratoire.

Une autre question importante est la sécurité nucléaire. Outre notre engagement en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaire, nous devons continuer de suivre attentivement l'évolution des menaces émanant du terrorisme, y compris le terrorisme nucléaire. Ces menaces sont réelles et il faut y faire face. Nous devons donc renforcer l'architecture internationale de la sécurité nucléaire, l'AIEA jouant un rôle central de coordination, ainsi que la récente Conférence générale de l'AIEA l'a réaffirmé. La prochaine Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, qui sera organisée par l'AIEA à Vienne, sera une occasion très opportune de donner un nouvel élan aux efforts internationaux visant à atténuer les risques radiologiques et nucléaires.

Autre point : l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. L'Allemagne se félicite des efforts multilatéraux tel le processus d'examen de la résolution 1540 (2004), qui est l'élément clef du dispositif juridique international conçu pour permettre aux États de prévenir et de combattre le terrorisme nucléaire. Cependant, le risque que des acteurs non étatiques acquièrent, mettent au point, se livrent au trafic ou emploient des armes de destruction massive, comme les armes nucléaires, demeure élevé. Tout en nous efforçant de mettre en œuvre de manière universelle les obligations découlant de la résolution 1540 (2004), nous nous attelons tout particulièrement à renforcer la sécurité des matières nucléaires dans le monde entier. Il est nécessaire également d'associer toutes les parties prenantes concernées à cet effort. Dans ce contexte, le rôle de l'industrie et du secteur privé demeure une préoccupation importante du Gouvernement allemand. C'est pourquoi nous avons lancé le Processus de Wiesbaden, axé sur l'engagement du secteur privé dans le contexte de la résolution 1540 (2004). Comme nous l'avons expliqué dans le cadre du processus d'examen de cette année, l'Allemagne est prête à élargir la portée de cette coopération à la question de la sécurité chimique et nucléaire, entre autres.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons déjà entendu de nombreuses critiques acerbes dans cette salle concernant l'insuffisance des progrès – voire leur manque total – en matière de désarmement nucléaire. Cependant, de manière générale, ceux qui ont formulé ces critiques n'ont même pas pris la peine de vérifier les faits ou les chiffres pour confirmer leurs dires.

Pour notre part, nous estimons qu'il est indispensable de combler cette lacune et de rétablir la vérité historique, en se basant sur les faits, en ce qui concerne la contribution de la Russie au processus de réduction graduelle des armes nucléaires. Deux ans seulement après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en mai 1972, l'Accord provisoire entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives (SALT I) était conclu, ce qui a constitué une première étape décisive pour mettre en œuvre les dispositions de la première partie de l'article VI du TNP, à savoir mettre fin à la course aux armements nucléaires. Je pense qu'il est inutile d'expliquer à quiconque ici, qu'à l'époque, le régime mondial de non-prolifération nucléaire, objet du TNP, en était encore à ses tout débuts.

Il convient également de rappeler ici que simultanément à l'Accord SALT I, nous avons signé le Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques (Traité ABM), ce qui prouve que même à cette époque nous étions déjà conscients du lien incontournable existant entre armes stratégiques offensives et armes défensives, lequel n'a fait que se renforcer à mesure que les arsenaux nucléaires ont été réduits. À l'heure où les États-Unis accroissent les capacités de leur système antimissile balistique le long des frontières de la Fédération de Russie, suite à leur retrait unilatéral du Traité ABM en 2002, il serait pour le moins peu clairvoyant de notre part d'accepter à la hâte un nouvel accord sur la réduction de nos capacités nucléaires stratégiques.

L'Accord SALT I a ouvert la voie à un certain nombre d'autres accords. Un tournant important a été la signature en 1987 du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles de portée intermédiaire et à plus courte portée, qui est toujours en vigueur. Au bout de quelques années après son entrée en vigueur, deux catégories entières d'armes nucléaires

ont été détruites de manière irréversible et vérifiable, avec notamment la désactivation de plus de 3 000 ogives nucléaires, d'une puissance égale à 500 000 kilotonnes, sans parler du démantèlement des infrastructures connexes et des installations de production et de mise au point. Mais le plus important, c'est que les populations de tout un continent ont été mises à l'abri de la menace réelle d'une guerre nucléaire à grande échelle. Si ce n'est pas une mesure de désarmement nucléaire efficace, comme le proclament les critiques, alors qu'est-ce que c'est?

Les progrès en direction d'un désarmement nucléaire véritable n'ont pas toujours été sans heurts, mais au moins ils ont été cohérents. Plutôt que de compliquer les choses en citant d'autres chiffres, je vais me concentrer sur l'essentiel. À la suite d'une série d'accords entre l'Union soviétique et les États-Unis puis entre la Russie et les États-Unis, les capacités nucléaires stratégiques de la Russie ont été divisées par plus de cinq. Rien qu'entre 2010 et 2015, le nombre d'ogives nucléaires déployées est passé de 3 900 à moins de 1 600, soit une réduction par deux et demi. En outre, la Russie a réduit unilatéralement de trois quarts le nombre de ses armes nucléaires tactiques et le reste a été rétrogradé à la catégorie d'armes non déployées, ce qui signifie qu'elles ne sont pas opérationnelles. Le désarmement nucléaire se poursuit concrètement à l'heure même où nous parlons. Ainsi dans le cadre du nouveau Traité START, signé en 2010, il est prévu que, d'ici à 2018, la Russie et les États-Unis d'Amérique abaissent le plafond minimum à 1 550 ogives de chaque côté, et traditionnellement nous avons toujours respecté ces obligations.

Je voudrais donc demander aux délégations qui prétendent résolument le contraire de trouver des arguments plus solides, fondés sur des faits. Pour peu, bien sûr, qu'elles veuillent vraiment avoir un dialogue sérieux et sur le fond sur un sujet aussi important que le désarmement nucléaire. La Fédération de Russie est prête à discuter de manière ouverte et approfondie des nouvelles mesures à prendre pour aboutir à un monde sans nucléaire. Toutefois, nous devons le faire d'une façon qui garantisse que chaque étape de nos efforts collectifs contribuera à renforcer – et non à compromettre – la paix et la sécurité de tous les États sans exception. Il est tout simplement irréaliste de penser que nous pouvons y parvenir sans prendre en compte la totalité des facteurs qui influencent la stabilité stratégique mondiale. Je ne vais pas ici énumérer tous les problèmes, mais il convient de noter qu'outre les systèmes de missiles

antibalistiques, un des défis qui se posent consiste à faire en sorte que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur dès que possible. Nous sommes d'accord que les moratoires volontaires ne doivent pas se substituer au respect des obligations conventionnelles. Et nous sommes prêts à travailler à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires au sein de la Conférence du désarmement, laquelle s'appuierait sur un programme de travail équilibré approuvé par consensus.

Nous voudrions souligner le fait que le plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010 nous fournit une feuille de route claire et axée sur le consensus pour nos futurs efforts de désarmement nucléaire. Ce document énonce des objectifs précis, et avancer dans la réalisation de ces objectifs est l'essence même d'un processus de désarmement multilatéral véritable. Nous considérons que les tentatives de s'y opposer en prenant des mesures unilatérales, sans parler des initiatives pour sortir des formats internationaux existants, sont extrêmement destructrices. L'interdiction des armes nucléaires proposée par un groupe d'États serait directement contraire aux fondements du TNP, avec tous les effets négatifs qui en résulteraient, effets que nous avons évoqués en détail durant le débat général. À cet égard, la délégation russe considère que la présentation du projet de résolution intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » (A/C.1/71/L.41), qui déciderait de convoquer dès 2017 une conférence ayant pour objectif la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires, est inopportune et constitue une grave erreur. À l'instar de nos partenaires du groupe des cinq pays nucléaires, nous voterons contre.

Je m'excuse d'avoir dépassé le temps imparti.

M^{me} Sisoulith (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par la représentante de la République des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/71/PV.11). Toutefois, je voudrais faire quelques remarques à titre national.

L'existence d'armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, demeure un sujet de grave préoccupation pour tous les peuples et tous les pays. La République démocratique populaire lao a toujours estimé que seule l'élimination totale des

armes nucléaires peut permettre à la communauté internationale d'offrir une garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. Nous avons donc accueilli avec satisfaction la réunion organisée par l'Assemblée générale le 26 septembre pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, laquelle vise à sensibiliser et éduquer le public à la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité.

Étant donné les conséquences humanitaires catastrophiques qu'auraient les armes nucléaires, il est impératif d'interdire leur emploi. Nous réaffirmons donc que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et la clef de voûte du désarmement nucléaire et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Pour atteindre les objectifs du Traité et préserver son intégrité, il est absolument primordial d'en mettre en œuvre les trois piliers de manière équilibrée et en toute bonne foi.

La République démocratique populaire lao insiste sur l'importance que revêt l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui vise à promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Or, 20 ans après son ouverture à la signature, le TICE n'est toujours pas en vigueur. Il appartient donc à la communauté internationale de veiller à ce qu'il entre en vigueur dans les meilleurs délais. La République démocratique populaire lao félicite les États qui ont signé et ratifié le Traité et prie instamment ceux qui ne l'ont pas fait, en particulier les États visés à l'annexe 2, de le signer et le ratifier dès que possible.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires a beaucoup contribué au renforcement des régimes mondiaux de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire, et au renforcement de la paix et de la sécurité régionales et mondiales. La République démocratique populaire lao rappelle qu'il est indispensable de faire en sorte que les États dotés de l'arme nucléaire reconnaissent ces zones et donnent à tous les États des garanties inconditionnelles contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires. Nous tenons également à souligner une nouvelle fois qu'il importe de veiller à ce que le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est soit pleinement opérationnel et nous encourageons les États dotés d'armes nucléaires à adhérer à son protocole.

La République démocratique populaire lao est résolument convaincue qu'il est indispensable que les États Membres fassent preuve de volonté politique et de souplesse si nous voulons faire des progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et surmonter les défis que les armes nucléaires posent à la communauté internationale. Tous les pays sans exception vont devoir redoubler d'efforts afin que nous puissions de concert atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M^{me} Nolan (Irlande) (*parle en anglais*) : Je m'associe à la déclaration que le représentant de l'Égypte a faite au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/71/PV.10), dont l'Irlande est fière d'être membre. L'Irlande est coauteur du projet de résolution présenté par la Coalition pour un nouvel ordre du jour (A/C.1/71/L.35) et espère vivement qu'il sera adopté par consensus à la Première Commission.

Je voudrais ajouter les remarques suivantes à titre national, toutefois pour gagner du temps, je vais lire une version abrégée de mon texte. Mais avant toute chose, je tiens à renouveler les remerciements de ma délégation pour la manière exemplaire, professionnelle et respectueuse dont l'Ambassadeur Thani Thongphakdi, de la Thaïlande, s'est acquitté de son rôle de Président du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, y compris lorsqu'il nous a présenté le rapport final du Groupe (voir A/71/371) vendredi. Comme il l'a dit clairement, l'ordre du jour du Groupe de travail à composition non limitée était très vaste et couvrait tous les aspects du mandat approuvé par l'Assemblée générale l'année dernière. Ceux qui n'ont pas participé aux réunions du Groupe de travail étaient absents parce qu'ils l'avaient choisi et non parce qu'ils n'avaient pas été invités ou avaient été exclus. Toutes les questions ayant trait aux mesures concrètes, qui sont proposées depuis de nombreuses années par l'Irlande et ses partenaires au sein de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, ont été abordées. Au cours de nos discussions à Genève, qui, comme nous l'avons déjà indiqué, ont été caractérisées par une diversité d'opinions et une représentation équilibrée des sexes, de nombreux points communs sont apparus, notamment en ce qui concerne la partie du mandat relative aux aspects importants que sont les risques, la transparence, la vérification, la sensibilisation et d'autres mesures, et il y a eu une convergence de vues notable, comme le Président l'a relevé.

Le Groupe de travail à composition non limitée est une de ces rares entités qui est supérieure à la somme de ses parties, et supérieure même à ses résultats. En effet, quelque chose de très important s'est produit à Genève cette année. Comme l'a déjà dit l'Ambassadrice de la Nouvelle-Zélande (voir A/C.1/71/PV.5), le Groupe de travail à composition non limitée a permis de dégager un nouveau courant de pensée majoritaire. Nous pensons que toutes les délégations qui étaient présentes, et indiscutablement la mienne, ont participé à ce processus de bonne foi et sans préjuger de ses résultats. Ce faisant, au fur et à mesure que les discussions progressaient et que nous écoutions respectueusement les points de vue des uns et des autres ainsi que les présentations convaincantes des experts, une dynamique est apparue et le sentiment que quelque chose était possible a émergé et s'est renforcé. En mai, la majorité des participants était d'accord sur la possibilité d'élaborer un nouvel instrument juridique, complémentaire au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), donnant effet aux engagements relatifs au désarmement nucléaire énoncés à l'article VI du Traité, et au sujet duquel des négociations pourraient être lancées en 2017.

Pour l'Irlande, le TNP a toujours été et demeure le fondement et la motivation de notre action, qui repose sur l'impératif de la pleine mise en œuvre de l'article VI et sur notre obligation, en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, de contribuer au désarmement nucléaire multilatéral. L'Initiative humanitaire sur les incidences des armes nucléaires et les dernières présentations d'experts au Groupe de travail à composition non limitée, notamment les experts qui ont une expérience sur le plan militaire et de la sécurité, n'ont fait que renforcer l'opinion qui est la nôtre depuis que le TNP a été élaboré – à savoir que le monde ne sera un lieu sûr que quand il sera exempt d'armes nucléaires. Nous vivons tous sur la même planète, et l'existence d'armes nucléaires représente une préoccupation en matière de sécurité pour nous tous. De fait, il semble que l'existence même des armes nucléaires ne fait que rehausser les enjeux et exacerber les tensions. À cet égard, nous souscrivons à la déclaration faite la semaine dernière par M. Michael Møller, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, selon laquelle nous devons revenir à la raison, car il n'est pas logique de détruire des sociétés entières.

Nous savons tous qu'une explosion nucléaire ne respecte pas les frontières et qu'une arme nucléaire ne prend pas parti. Comme de nombreux experts l'ont indiqué, les effets sont aveugles, catastrophiques et

dépassent de loin les capacités d'une intervention humanitaire. Je pense que nous tous qui sommes dans cette salle avons exprimé notre indignation face aux conséquences humanitaires catastrophiques que l'emploi d'armes explosives continue d'avoir sur des hommes, des femmes, des enfants, des familles et des sociétés entières. Mais qu'en serait-il d'une bombe capable de détruire des millions de vies et de mettre en péril l'avenir même de notre planète? Nul n'est besoin d'imaginer un tel scénario. L'histoire nous l'a appris, et la science peut nous fournir des données encore plus terribles concernant une telle explosion de nos jours. Donc, les risques et la réalité des armes nucléaires sont on ne peut plus clairs. Ces arguments ont été présentés et il n'est nul besoin d'y revenir. Le défi que nous devons tous relever maintenant consiste à affronter cette réalité et à faire quelque chose avant qu'il ne soit trop tard. Ceux d'entre nous qui mettent l'accent sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires ont été parfois traités d'utopistes. Mais c'est l'idée d'un affrontement nucléaire circonscrit, ou d'armes nucléaires facilement utilisables et plus ciblées, qui est au contraire fantaisiste. La réalité, ce sont les conséquences catastrophiques qui en découleraient. À cet égard, nous nous associons à la déclaration puissante et convaincante qui a été faite la semaine dernière par la Vice-Présidente du Comité international de la Croix-Rouge ici même (voir A/C.1/71/PV.9), notamment en ce qui concerne la responsabilité des États.

Il arrive un moment où il faut faire un choix, comme maintenant. Pour calculer les risques, il faut multiplier les possibilités par les effets. Compte tenu des risques évidents associés à la persistance des armes nucléaires, il s'agit maintenant de choisir entre responsabilité et irresponsabilité. La gouvernance exige de faire preuve de sens des responsabilités et de leadership. L'Organisation des Nations Unies existe parce qu'à un moment critique de notre histoire, nous avons décidé d'arrêter de faire la guerre et de commencer à dialoguer. À l'époque, nos prédécesseurs savaient et comprenaient ce qui était en jeu. La première résolution qu'ils ont élaborée portait sur les armes nucléaires. Toutefois, assez curieusement, beaucoup d'événements se sont produits depuis lors et nous avons oublié et négligé le plus important de tous nos objectifs, et l'absence de progrès à cet égard compromet tous les autres. Cela fait déjà un certain temps que l'Irlande attire l'attention sur le fait que les obligations internationales en matière de désarmement nucléaire sont liées entre elles. Par conséquent, c'est avec plaisir que nous avons suivi la

déclaration du Président de l'Assemblée générale, qui a réaffirmé que les travaux de la Première Commission font partie intégrante du plan-cadre universel que sont les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous prenons note du fait qu'à l'occasion du vingtième anniversaire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui n'est pas encore entré en vigueur mais qui représente une norme mondiale importante, le Conseil de sécurité a demandé à tous les États de s'abstenir de procéder à toute explosion expérimentale d'armes nucléaires. Puisque les incidences des armes nucléaires sont telles que ces armes ne doivent plus jamais faire l'objet d'essais, il semble tout à fait logique qu'elles ne soient plus jamais être utilisées. Les historiens ont des opinions divergentes sur l'efficacité des dispositifs de dissuasion nucléaire et il n'y a aucune garantie qu'ils seront efficaces à l'avenir, dans un monde caractérisé par les cybermenaces et l'application des technologies émergentes, comme la robotique et les systèmes autonomes, au secteur nucléaire – ou même qu'ils seront efficaces face aux menaces de ceux qui estiment qu'ils n'ont rien à perdre ou qui ne craignent pas leur propre destruction, comme l'a indiqué clairement la représentante de la Thaïlande dans sa déclaration de vendredi (voir A/C.1/71/PV.11).

La sémantique est également importante. Le langage que nous utilisons s'agissant de ces armes doit être clair et sans ambiguïté. Pour qu'il y ait dissuasion, il faut qu'il existe une menace d'utilisation, et on nous dit que pour être efficace, cette menace doit être crédible. Cependant, la capacité de mettre en péril la vie de la planète et de tous les êtres vivants qui l'habitent ne devrait pas être un motif de prestige. Ce genre de prestige ne peut que donner lieu à la prolifération et va à l'encontre de l'intention du TNP.

Il est plus que temps d'interdire et d'éliminer ces armes de destruction massive inhumaines, aveugles et indéfendables. Dans cette salle et ailleurs, nous avons établi nombre de listes et de plans d'action sur le désarmement nucléaire multilatéral. Mais pour qu'ils aient véritablement un effet, nos listes et nos plans doivent être traduits en actes. Des mesures doivent être prises et des coalitions doivent être constituées si nous voulons qu'ils soient plus que des mots sur une page ou des paroles en l'air. L'Organisation des Nations Unies est une organisation de gouvernance mondiale, et nous avons beaucoup entendu parler de l'évolution de la situation en matière de sécurité. À notre avis, cela ne fait

que renforcer l'impératif de retirer les armes nucléaires de l'équation. Comme l'a dit le Ministre irlandais des affaires étrangères de l'époque, devant la Première Commission en 1958, le changement est la norme dans toutes les situations historiques. Nous ne pouvons pas continuer à attendre l'avènement d'une situation parfaite en matière de sécurité, qui n'arrivera jamais, avant de faire le premier pas. Un tel nirvana n'existe pas de lui-même, mais nous pouvons contribuer à sa création avec la bonne vision et en prenant les mesures qui s'imposent.

L'Irlande, en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, accepte pleinement ses obligations au titre du TNP en faveur du désarmement nucléaire. Le TNP est la pierre angulaire de l'architecture de non-prolifération, mais elle ne prétend pas être une panacée s'agissant de l'élimination des armes nucléaires. Les États parties au Traité se sont déjà engagés, au titre de l'article VI, à poursuivre de bonne foi des négociations sur un traité de désarmement général et complet, distinct et complémentaire. C'est pour commencer à donner effet à cet engagement que l'Irlande appuie la recommandation appelant à l'organisation, en 2017, d'une conférence sur un nouvel instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. En effet, nous croyons en un tel instrument et dans la promesse que les Nations Unies ont faite à l'humanité et qu'elles doivent tenir.

Pour terminer, très bientôt, et très malheureusement, comme l'a rappelé l'Ambassadeur du Japon (voir A/C.1/71/PV.5), il n'y aura plus de témoins vivants des terribles dégâts causés par les armes nucléaires. Nous devons avoir le courage de rendre hommage à la bravoure dont ces témoins toujours en vie ont fait preuve en partageant leurs souffrances avec le monde, pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise jamais. Dans ce contexte, je recommande à la Commission d'adopter le projet de résolution intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » (A/C.1/71/L.41), ainsi que les projets de résolution sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires (A/C.1/71/L.23), sur l'Engagement humanitaire (A/C.1/71/L.24) et sur les impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires (A/C.1/71/L.36).

Enfin, je voudrais rappeler ce que le Président Obama a dit, dans son discours à l'Assemblée générale (voir A/71/PV.8), et également lors de sa récente visite à Hiroshima, à savoir que nous sommes capables de faire

le bon choix, celui d'un avenir meilleur et d'une histoire meilleure. Nous sommes tout à fait d'accord.

M. Panayotov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole à la Première Commission, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre accession à la présidence de la Commission. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur van Oosterom du Royaume des Pays-Bas, du leadership exceptionnel dont il a fait preuve et pour vous assurer du plein appui de ma délégation dans vos efforts pour faire en sorte que nos travaux soient couronnés de succès.

Il ne fait aucun doute que tous ceux qui sont dans cette salle partagent un objectif commun : atteindre l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. La seule différence, c'est l'approche à adopter. Même si nous sommes conscients du sentiment de frustration que la lenteur des progrès vers le désarmement nucléaire peut susciter, nous sommes d'avis qu'un traité visant à interdire les armes nucléaires, qu'il est proposé de négocier en 2017, ne sera pas efficace sans la participation de tous les États et surtout, sans la participation des États dotés d'armes nucléaires. Au lieu de nous rapprocher de la réalisation de l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires, cela ne fera qu'accroître nos divisions. Malheureusement, de récents événements dans le domaine de la sécurité mondiale ont montré que la situation en matière de sécurité est complexe et loin d'être stable. Nous devons prendre cela en considération lorsque nous appelons à des solutions rapides. Il est essentiel que nous soyons conscients des spécificités de la situation en matière de sécurité de chacun des États afin de comprendre la raison pour laquelle il ne saurait y avoir de raccourcis en ce qui concerne le désarmement nucléaire.

La réalisation de l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires exige unité, compréhension et confiance – unité dans l'action et reconnaissance des impératifs d'ordre sécuritaire de chaque État, la notion de confiance allant de soi. C'est la raison pour laquelle la Bulgarie a préconisé une approche progressive. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et le cadre de référence pour le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Plan d'action élaboré par la Conférence des Parties chargée

d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires offre une base solide pour atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Nous avons besoin d'unité et d'efforts concertés pour le mettre en œuvre. Le lancement du nouveau cycle d'examen du TNP en 2017 offre une occasion que nous devons tous saisir si nous voulons progresser dans nos efforts pour favoriser l'élimination des armes nucléaires.

Faire avancer le désarmement nucléaire exige des efforts conjoints. Une compréhension commune des mesures à prendre n'est possible qu'au moyen de discussions exhaustives et ouvertes à tous, avec la participation effective des États dotés d'armes nucléaires. La Bulgarie appuie une approche constructive, réaliste et progressive, reposant sur des mesures concrètes et réalisables, pièces maîtresses permettant de renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération. Ces mesures concrètes permettraient de sortir de l'impasse la Conférence du désarmement, notamment grâce à l'élargissement de sa composition et à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, ainsi que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). La présente session de la Première Commission a été témoin de plusieurs initiatives très constructives offrant des mesures concrètes, à savoir, entre autres, les projets de résolution sur un traité interdisant la production de matières fissiles (A/C.1/71/L.65) et sur la vérification du désarmement nucléaire (A/C.1/71/L.57/Rev.1).

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du TICE. Nous devons faire en sorte qu'il entre en vigueur le plus rapidement possible, car il constitue un élément clef pour parvenir à un monde sans armes nucléaires. La Bulgarie se félicite également de l'adoption de la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité, dont elle s'est portée coauteur, et renouvelle l'appel à s'abstenir de tout essai nucléaire.

Enfin, la Bulgarie espère que par l'unité, la compréhension et la confiance mutuelle, nous serons en mesure de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Nguyen Doan Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Notre délégation s'associe aux déclarations prononcées, respectivement, par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.10), et par le représentant des Philippines, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/71/PV.11). Nous

souhaitons faire les quelques commentaires suivants à titre national.

Les progrès enregistrés dans la réduction du nombre des armes nucléaires déployées ont été limités, et le reste du tableau du désarmement est bien sombre. Il existe encore des milliers d'armes nucléaires, dont beaucoup sont en état d'alerte, alors que la paix et la sécurité internationales sont menacées par le risque croissant que des armes nucléaires ne tombent entre les mains de terroristes. Nous regrettons que près de 20 ans après son adoption, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit toujours pas entré en vigueur. Nous continuons d'assister à l'impasse prolongée du mécanisme de désarmement multilatéral, notamment de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement des Nations Unies, ainsi que, plus récemment, à l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2015 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, malgré d'intenses consultations. Dans un monde complexe et volatile, nous sommes fermement convaincus que notre action collective doit avoir pour objectif d'assurer l'élimination totale de ces armes et de déployer des efforts intenses et résolus pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Au premier rang des efforts internationaux déployés pour atteindre ces objectifs doit figurer notre engagement envers le rôle permanent joué par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du désarmement nucléaire, de la non-prolifération nucléaire et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En outre, nous devons tirer parti du rôle joué par les zones exemptes d'armes nucléaires. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à assumer leurs obligations au titre de l'article VI du TNP et à œuvrer à la signature et à la ratification rapides de leurs protocoles respectifs, notamment au travers d'un engagement continu avec les États membres de l'ASEAN. Des progrès doivent aussi être faits en vue de la conclusion dans les meilleurs délais d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur l'octroi de garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires, parallèlement à la tenue de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Les défis liés à la prolifération nucléaire doivent être abordés de manière globale et avec prudence. Tout en partageant le principe selon lequel les obligations internationales en la matière doivent être honorées,

nous pensons également que les intérêts légitimes des parties concernées doivent être pris en compte, notamment le droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous tenons également à rappeler qu'il importe d'encourager l'action, la coordination et l'échange d'informations entre les mécanismes internationaux, ainsi qu'entre les pays, afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre les activités de terrorisme nucléaire potentielles et d'accroître la sécurité nucléaire en conformité avec les lois internationales et nationales.

Le Viet Nam a participé de manière active aux initiatives internationales et aux mécanismes de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous sommes strictement conformés aux obligations que nous imposent les traités pertinents et les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1540 (2004). Depuis sa ratification, en septembre 2012, du Protocole additionnel à son accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), son adhésion à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et sa ratification de l'amendement à la Convention, en octobre 2012, le Viet Nam a adhéré à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, à l'Initiative de sécurité contre la prolifération et à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Le mois dernier, nous avons déposé notre instrument d'adhésion à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Nous coopérons également efficacement avec l'AIEA et d'autres partenaires internationaux pour assurer la sécurité nucléaire mondiale et promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Je tiens à réaffirmer la volonté et la détermination du Viet Nam, de travailler avec vous, Monsieur le Président, et avec les autres États Membres, pour renouveler notre engagement politique et le traduire par des mesures concrètes, de façon complète et équilibrée, afin de parvenir à nos objectifs communs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.48.

M. Sobral Duarte (Brésil) (*parle en anglais*) : Dès l'abord, je tiens à associer ma délégation aux déclarations prononcées par le représentant du Venezuela, au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, et par le représentant de l'Égypte, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/71/PV.10).

Depuis des décennies, la menace nucléaire reste le principal sujet des débats sur le désarmement et la non-prolifération. Il s'agit d'une question complexe et délicate, un casse-tête en matière de paix et de sécurité qu'il nous faut résoudre. Malheureusement, et malgré des initiatives réussies en faveur de la limitation des armes nucléaires et de la non-prolifération, aucun progrès vers un véritable désarmement nucléaire n'a été enregistré. Dans l'état actuel des choses, la communauté internationale fait désormais face à plus de deux décennies de désillusion en ce qui concerne les processus multilatéraux traitant du désarmement. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'a toujours pas eu lieu et il semble qu'il en sera ainsi dans le court terme, et nous n'avons même pas entamé la négociation d'un traité interdisant la production de matières nucléaires. La Conférence du désarmement est enlisée dans la controverse et, depuis 17 ans, la Commission du désarmement des Nations Unies ne parvient pas à s'acquitter de son mandat. Si nous voulons changer ce scénario, des approches nouvelles et plus ambitieuses s'imposent.

C'est dans ce contexte que nous prenons note de la recommandation du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations sur le désarmement multilatéral de tenir une conférence en 2017 en vue de négocier un traité interdisant les armes nucléaires. Ce traité n'est pas une fin en soi, pas plus que la panacée pour soigner un régime mal en point. Il sera parfaitement compatible avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le régime plus large de désarmement et de non-prolifération nucléaires. En redoublant leur engagement de ne jamais acquérir d'armes nucléaires, les États non dotés d'armes nucléaires renforceront à la fois leurs propres pouvoirs et le régime international de non-prolifération. De nouveaux efforts s'imposent pour parvenir à l'élimination totale des arsenaux nucléaires, soit dans un cadre établi par le traité d'interdiction – approche que privilégie le Brésil – soit en parallèle. Quelle que soit la formule choisie, le traité devra nécessairement fonctionner en tandem avec la Conférence d'examen du TNP et la Conférence du désarmement.

Une réalisation historique comme celle-ci refléterait la prise de conscience croissante de la communauté internationale quant à la nécessité urgente d'abolir les armes nucléaires. Il importe de souligner que les résultats obtenus par le Groupe de travail à composition non limitée ne constituent pas un raccourci pour parvenir au désarmement nucléaire mais font

partie d'un processus progressif consistant, dans un premier temps, à établir des interdictions de base, puis à prendre des dispositions en matière d'élimination et de vérification. La tenue d'une conférence pour négocier une interdiction des armes nucléaires, comme le recommande le Groupe de travail, est une contribution importante et concrète au régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Malgré les positions nationales divergentes exprimées dès le départ concernant l'adhésion à un tel traité, une interdiction est largement reconnue comme un élément nécessaire à toute démarche en vue de parvenir au désarmement nucléaire. Par conséquent, nous exhortons tous les États à appuyer la tenue d'une conférence et à participer activement aux négociations qui en découleront, afin d'exprimer leurs préoccupations et leurs vues et de contribuer aux meilleurs résultats possibles.

Pour terminer, j'aimerais saisir également l'occasion qui m'est offerte pour appeler l'attention sur le projet de décision A/C.1/71/L.48, déposé par le Brésil. Il concerne les rapports triennaux du Secrétaire général concernant les faits nouveaux relatifs au Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol. Ces rapports ont été demandés en 1989, au titre de la résolution 44/116 O de l'Assemblée générale, et devaient informer la quatrième Conférence d'examen du Traité qui, près de 30 ans plus tard, n'a toujours pas été convoquée. Au vu de cette situation et du fait que peu d'États ont contribué aux rapports du Secrétaire général, notre projet de décision propose que ces rapports soient à nouveau présentés lorsque l'Assemblée en décidera.

M. Tenya Hasegawa (Pérou) (*parle en espagnol*) : Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale a fait du désarmement nucléaire un objectif prioritaire, comme en atteste le fait qu'il figure dans la toute première résolution, adoptée en 1946 par l'Assemblée générale (résolution 1 (I)), et à l'ordre du jour depuis 1959. En tant qu'État fermement attaché à la paix, le Pérou partage cette préoccupation commune. Il a encouragé et adhéré à tous les régimes internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive.

Comme notre histoire le montre, les grandes lignes de notre politique étrangère ont toujours été la recherche de mécanismes pouvant aider à lutter contre cette menace à la sécurité internationale. L'une de nos premières mesures dans ce sens a été de favoriser la

création en Amérique latine et dans les Caraïbes de la première zone exempte d'armes nucléaires à l'échelle mondiale, conformément à l'accord international connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, un instrument régional qui célébrera, en février de l'année prochaine, ses cinquante ans d'existence. C'est une source de fierté pour la région et un exemple pour le reste du monde.

Dans cet ordre d'idée, le Pérou réaffirme son attachement à l'un des piliers du régime international de désarmement, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et à sa pleine mise en œuvre, reconnaissant le droit inaliénable de tous les États à mener des recherches, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux articles I, II, III et IV du Traité. Nous soulignons également qu'il est essentiel de parvenir à son universalité, et nous voudrions saisir l'occasion pour exhorter les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article VI du TNP. Nous tenons aussi à rappeler que le Pérou, en novembre 1997, a été l'un des premiers États à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a constitué une étape décisive dans les efforts internationaux en vue d'atteindre le désarmement nucléaire et dont la pertinence apparaît encore plus manifeste après les récents événements survenus en Asie.

Nous tenons à souligner l'excellent travail accompli par l'Ambassadeur Thani Thongphakdi, de la Thaïlande, en qualité de Président du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, créé par la résolution 70/33. Nous nous sommes félicités de l'adoption de cette résolution par un vote majoritaire, ainsi que du rapport final du Groupe de travail (voir A/71/371), qui contient une proposition visant la tenue d'une conférence en 2017 afin de négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, en vue de leur élimination totale.

Plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans des pays qui détiennent des armes nucléaires ou font partie d'alliances nucléaires. Face aux graves conséquences pour la vie sur notre planète qui découleraient de l'utilisation d'armes nucléaires, le Pérou s'est rallié à l'Engagement humanitaire, dans l'espoir que nous n'assisterons pas à une répétition des terribles souffrances qui ont résulté de l'utilisation de ces armes dans le passé. Pour mon pays, la situation actuelle s'agissant de la question qui nous occupe est

inacceptable, et c'est la raison pour laquelle nous estimons nécessaire de suivre une voie dont l'objectif ultime est l'élaboration de garanties juridiques internationales susceptibles de renforcer le principe de sécurité collective, ce qui implique le désarmement nucléaire.

Enfin, nous réaffirmons notre volonté de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la paix et la sécurité à l'échelle internationale, ce qui présuppose nécessairement un monde exempt d'armes nucléaires.

M^{me} Chatardová (République tchèque) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection. Vous pourrez compter sur notre coopération.

La République tchèque soutient depuis longtemps le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), notamment en ce qui concerne les questions telles que l'adhésion universelle au Traité et le plein respect de ses obligations. Comme la majorité des États parties au TNP, nous avons été déçus des résultats de la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue en 2015. Néanmoins, nous sommes fermement convaincus que le TNP, en tant que pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires, demeure indispensable pour notre sécurité globale et continuera d'être un instrument fondamental pour faire avancer le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Afin de préserver et de renforcer son autorité et son intégrité, nous devons tout mettre en œuvre pour veiller à ce que le prochain cycle d'examen soit couronné de succès. La première occasion importante qui nous permettra de faire la preuve de notre volonté commune sera en mai, à Vienne, qui accueillera la première session du Comité préparatoire.

La République tchèque reste pleinement attachée à l'objectif visant à instaurer et maintenir un monde sans armes nucléaires. À ce propos, nous avons pris note des appels de plus en plus nombreux en faveur de la tenue en 2017 d'une conférence en vue de négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires. Nous croyons toutefois qu'une interdiction juridique négociée de cette manière ne garantirait nullement l'élimination des arsenaux nucléaires existants. Une stratégie de désarmement efficace, reposant fermement sur le TNP et tenant compte des considérations d'ordre sécuritaire et humanitaire, doit accréditer le fait que l'élimination des armes nucléaires est un processus à long terme qui ne pourra réussir sans

la participation des États dotés d'armes nucléaires à un dialogue constructif. L'élimination totale des armes nucléaires ne sera possible que par le biais de mesures concrètes se renforçant mutuellement et sur la base d'un régime de vérification solide permettant d'offrir des garanties crédibles d'un désarmement irréversible.

En tant que premier pays européen à avoir ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), la République tchèque souhaite renouveler son appui au processus conduisant à son entrée en vigueur, laquelle permettra de renforcer sensiblement le dispositif de sécurité internationale, fondé sur le TNP. C'est la raison pour laquelle nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier le TICE dans les meilleurs délais, en particulier les États figurant encore à l'annexe 2, dont la ratification est nécessaire à son entrée en vigueur. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'accent mis sur l'importance du TICE dans la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité, ainsi que dans la déclaration conjointe de la huitième Réunion ministérielle des « Amis du TICE », adoptées en septembre dernier.

La République tchèque regrette qu'en raison de l'impasse dans laquelle demeure la Conférence du désarmement, il n'ait pas été possible, notamment, de progresser dans les négociations portant sur un traité juridiquement contraignant interdisant la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs. La communauté internationale doit envisager de nouvelles approches et des solutions innovantes afin de parvenir à un accord qui nous permettrait d'entamer rapidement des négociations portant sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

La République tchèque est consternée par les actes continus de provocation de la part de la République populaire démocratique de Corée et par l'escalade accélérée de la tension ces neuf derniers mois, notamment par les deux essais nucléaires et le lancement de plus de 20 missiles balistiques. Cela constitue une violation claire et grave de l'obligation de s'abstenir de fabriquer des armes nucléaires et de tester des dispositifs nucléaires explosifs et des missiles balistiques à longue portée, telle qu'elle figure dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à renoncer à ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques, d'une manière complète, vérifiable et irréversible, et de revenir immédiatement

au TNP et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Je terminerai en rappelant l'importance toute particulière que la République tchèque attache au désarmement nucléaire. C'est à Prague, en 2009, que le Président Obama a décrit sa vision d'un monde sans armes nucléaires, qui est devenue le programme de Prague. Nous partageons cette vision et, ces cinq dernières années, Prague est progressivement devenue le lieu d'un inventaire des questions d'actualité en matière de désarmement nucléaire, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Nous entendons poursuivre sur cette voie en décembre prochain, lorsque la République tchèque accueillera, pour la sixième fois, la Conférence sur le programme de Prague.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.47.

M. Htin Lynn (Myanmar) (*parle en anglais*) : Au cours du débat général ces derniers jours, de nombreuses délégations, dont la mienne, parfaitement conscientes du danger que représentent les armes nucléaires, ont appelé à leur élimination totale. Nous nous consacrons à présent à l'élaboration de projets de résolution dont l'objectif est de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, et ma délégation salue comme il se doit tous ces efforts.

Depuis plus de 20 ans, le Myanmar fait campagne ici même pour l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'objectif du projet de résolution sur le désarmement nucléaire déposé par mon pays, avec l'appui plus large de l'ensemble des États Membres de l'ONU, en particulier de ceux du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, est de parvenir à la paix et à la sécurité dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Au nom de ses auteurs, je présente donc le projet de résolution A/C.1/71/L.47, intitulé « Désarmement nucléaire ». Ce projet de résolution dresse les grandes lignes de mesures intérimaires et concrètes et appelle à leur mise en œuvre, notamment par les États dotés d'armes nucléaires, ainsi qu'à des actions multilatérales par tous au sein des différentes instances traitant du désarmement.

Elles comprennent les dispositions suivantes : mettre immédiatement un terme au perfectionnement qualitatif, à la mise au point, à la fabrication et au stockage des ogives nucléaires et de leurs vecteurs; lever immédiatement l'état d'alerte des armes nucléaires

et les désactiver; prendre des mesures effectives de désarmement nucléaire dans des délais déterminés; adopter un instrument international juridiquement contraignant qui engagerait à ne pas recourir en premier à l'arme nucléaire; adopter un instrument juridique international apportant des garanties de sécurité inconditionnelles aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires en quelque circonstance que ce soit; ouvrir immédiatement à la Conférence du désarmement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles; entamer dès que possible des négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires; convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis.

Ces mesures et d'autres figurant dans ce projet de résolution sont pragmatiques et réalistes, à condition que nous les abordions tous avec une volonté politique renouvelée. À ce jour, 38 pays se sont portés coauteurs de ce projet de résolution. J'exhorte tous les États Membres à se porter coauteurs du projet de résolution que je viens de présenter, l'objectif étant de parvenir à monde exempt d'armes nucléaires et de le rendre plus sûr pour les générations futures.

M. Kim In-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée est fermement attachée à la vision d'un monde sans armes nucléaires. Nous sommes également intimement convaincus qu'un monde exempt d'armes nucléaires doit commencer par la péninsule coréenne. Un tel monde restera un rêve éveillé sans la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée. Mais nous sommes face à une situation déplorable, à savoir que la République populaire démocratique de Corée est sur le point d'achever les dernières phases de la militarisation de son programme nucléaire. Pour cette seule année, la République populaire démocratique de Corée a procédé à deux essais nucléaires et à 23 tirs de missiles – le dernier en date s'est produit le week-end dernier – défiant les mises en garde de la communauté internationale. L'ampleur et la fréquence de l'essai nucléaire le plus récent marquent une nette rupture avec les essais précédents. La République populaire démocratique de Corée accélère ainsi ses programmes nucléaires et de missiles et va jusqu'à menacer ouvertement de frappes nucléaires préventives. Mais il est un autre aspect important de la question. Dans sa course aveugle aux armes nucléaires, le dirigeant de la République populaire démocratique de

Corée continue de détourner des ressources précieuses des domaines où elles sont le plus nécessaires, à savoir l'amélioration des droits de l'homme et les moyens de subsistance de son propre peuple qui, pour ajouter l'affront à la douleur, est victime actuellement des pires inondations depuis des décennies.

Nous devons agir rapidement et résolument afin de lutter contre cette menace sans précédent non seulement contre la paix et la sécurité internationales, mais aussi contre le régime international de non-prolifération. Ces deux dernières semaines, tant pendant le débat général de l'Assemblée générale qu'en Première Commission, nous avons entendu la délégation nord-coréenne dire : « Le choix de devenir un pays doté d'armes nucléaires relève de notre politique d'État »(A/71/PV.17, p. 52). La République populaire démocratique de Corée doit admettre qu'elle ne sera jamais reconnue comme un État doté d'armes nucléaires, qu'elle doit renoncer à toutes ses armes nucléaires et à ses programmes nucléaires actuels, de manière complète, vérifiable et irréversible, et qu'elle doit cesser immédiatement toutes les activités connexes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De plus, en adoptant une nouvelle résolution du Conseil de sécurité concernant le cinquième essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, la communauté internationale doit bien faire comprendre à ce pays qu'en poursuivant ses programmes nucléaires et de missiles, il ne s'attirera que des sanctions plus sévères et connaîtra un isolement diplomatique plus important, ce qui risque de mener à son autodestruction.

Toujours en ce qui concerne la non-prolifération, nous voudrions réaffirmer notre plein appui au rôle joué par les garanties et les protocoles additionnels de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui sont essentiels pour le régime international de non-prolifération. En même temps, la République de Corée est disposée à œuvrer avec la communauté internationale au renforcement du régime international de non-prolifération en tant que Président du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Régime de contrôle de la technologie des missiles pour la période 2016-2017. Nous mettons en garde aussi contre le risque de prolifération de matières nucléaires parmi des acteurs non étatiques, en tant que Président de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra en décembre prochain, sous l'égide de l'AIEA.

S'agissant du désarmement, la République de Corée juge important que nous progressions dans

la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Notre pays, qui a vu des milliers de ses habitants subir les conséquences de bombardements atomiques, partage les préoccupations de la communauté internationale quant aux conséquences dramatiques sur le plan humanitaire de l'emploi d'armes nucléaires. Mais la frustration ne doit pas nous amener à la conclusion que rien n'est viable ni durable. Le moyen le plus efficace de parvenir à un monde sans armes nucléaires consiste à adopter des mesures pratiques et concrètes conformément aux cadres juridiques et non juridiques existants. À ce propos, nous voudrions faire les remarques suivantes.

Premièrement, nous devons continuer à défendre le TNP en tant que pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et fondement de nos efforts pour parvenir à un monde sans armes nucléaires. Nous encourageons tous les États Membres à surmonter leurs divergences au cours des prochaines discussions, qui débiteront en 2017 par le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2020 l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Deuxièmement, nous soulignons la nécessité impérieuse de l'entrée en vigueur dès que possible du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), et nous appelons les huit pays figurant à l'annexe 2 à le signer et le ratifier, afin de redonner vie à ce traité vieux de 20 ans. À cet égard, la République de Corée se félicite de la déclaration conjointe de la Réunion ministérielle des « Amis du TICE », le 21 septembre, et appelle l'attention de la République populaire démocratique de Corée sur les condamnations extrêmement sévères de ses cinq essais nucléaires exprimées lors de cette réunion. Troisièmement, nous approuvons le lancement rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières nucléaires dans le cadre de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Cela fait deux décennies que nous attendons, nous ne saurions tolérer tout nouveau retard. Enfin, quatrièmement, nous apprécions vivement les initiatives internationales en cours visant à renforcer la transparence et la confiance dans le désarmement nucléaire, telles que le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire.

Pour terminer, nous voudrions rappeler à nouveau combien il est plus que jamais impératif que nous déployions tous nos efforts et mobilisions tous les moyens disponibles pour dénucléariser la République

populaire démocratique de Corée. Nous n'ignorons pas que la tâche sera difficile. L'unité dans l'action est la seule réponse pour améliorer notre sécurité collective.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'aimerais, pour commencer, remémorer les événements qui se sont produits il y a 16 ans, lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2000 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cette conférence, et pour la première fois, les cinq États dotés d'armes nucléaires ont pris l'engagement sans équivoque de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, en tant qu'une des 13 mesures pratiques. Cet engagement n'a pas été réitéré par les États dotés d'armes nucléaires lors des étapes préliminaires de la Conférence d'examen, et l'on pourrait même dire qu'il a été exprimé avec une certaine réticence de leur part. On peut donc en conclure que chacun d'entre eux ne l'a accepté qu'après une analyse très minutieuse de ses coûts et bénéfices. Les bénéfices étaient très clairs. Leur engagement constituait un élément décisif pour garantir l'issue consensuelle de la Conférence d'examen, ainsi que pour préserver la bonne santé et le prestige du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il en a été de même pour la Conférence d'examen de 2010, lorsqu'ils ont réaffirmé ce même engagement.

Il est fort probable qu'il n'était pas dans l'intention des États dotés d'armes nucléaires d'expliquer à quiconque, que ce soit à la Conférence de 2000 ou à celle de 2010, la manière précise dont ils honorerait leur engagement tout en respectant leur volonté affirmée de maintenir la stabilité stratégique et en fondant leur action sur le principe de sécurité non diminuée pour tous. Et je doute qu'on le leur ait demandé. De toute évidence, il était suffisant que les cinq aient reconnu que c'était faisable. Leur engagement a fourni des assurances sur le fait que l'obligation au titre de l'article VI du Traité de procéder de manière progressive à un désarmement nucléaire total – base sur laquelle tant d'États non dotés d'armes nucléaires ont adhéré au Traité – deviendrait réalité. Encore une fois, il est probable que personne n'ait demandé quand cela aurait lieu précisément, mais l'on était sûr que la bonne foi, fondement essentiel de tout engagement international, signifiait que cela aurait lieu dans une période de temps raisonnable.

Depuis lors, la déception suscitée par l'absence de progrès significatifs en ce qui concerne l'article VI s'est ajoutée à notre impression générale, à savoir que bon nombre d'accords conclus lors des conférences d'examen, y compris l'engagement sans équivoque,

n'ont pas eu les résultats que nous escomptions. Non seulement aucun plan, ou cadre, pour l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires n'a été proposé par les États dotés d'armes nucléaires, mais ils n'ont pas élaboré non plus la moindre ébauche d'une feuille de route ou d'un scénario plausible, qui ne se heurterait pas instantanément à un obstacle apparemment insurmontable au cours des prochaines étapes.

La Nouvelle-Zélande souscrit aux avis fréquemment émis selon lesquels il est aussi de la responsabilité des États non dotés d'armes nucléaires d'œuvrer avec assiduité à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. En tant que membre de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, nous y participons depuis un certain temps, mais nous pouvons accepter qu'aujourd'hui, alors que les progrès en ce qui concerne l'article VI connaissent un net ralentissement, il soit nécessaire que les États non dotés d'armes nucléaires redoublent d'efforts et jouent un rôle plus actif pour faire avancer le cadre fondé sur des règles et atteindre l'objectif final prévu à l'article VI. Voilà pourquoi la Nouvelle-Zélande est heureuse de s'être portée coauteur du projet de résolution A/C.1/71/L.47, où figure la recommandation du Groupe de travail à composition non limitée de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Nous espérons que les autres pays ne se contenteront pas de critiquer le fait que le nouveau processus n'a pas permis, par exemple, de remédier à l'incapacité du TNP à persuader la République populaire démocratique de Corée de renoncer à ses armes nucléaires, ni d'empêcher que des matières nucléaires ne tombent entre les mains de terroristes, mais qu'ils se joindront à nous afin de tout mettre en œuvre pour faire en sorte que ce nouveau processus renforce le régime du TNP et contribue plus largement encore à la paix et à la sécurité mondiales.

Dans le même temps, alors que nous nous associons aux autres pays ici réunis pour faire avancer le cadre d'un monde exempt d'armes nucléaires, la Nouvelle-Zélande continue d'apporter son plein appui à des mesures intérimaires et transitoires – des mesures que nous appuyons depuis longtemps, telles que la levée de l'état d'alerte, des mesures en faveur d'une plus grande transparence en ce qui concerne les stocks nucléaires et la réduction du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. Nous participerons évidemment, avec plus d'enthousiasme que jamais, à toutes les délibérations sur le TNP et ses trois piliers. Il n'est pas question que les partisans du traité d'interdiction des armes nucléaires se retirent du TNP. Cette suggestion

faite dans le débat de ce matin est erronée, dangereuse et fantaisiste.

M. Mahfouz (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens à adresser mes condoléances à la délégation thaïlandaise suite au décès de S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej.

Ma délégation souscrit aux positions du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes sur ce point de l'ordre du jour.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

L'Égypte souhaite faire part de ses craintes face à la menace que représente pour l'humanité l'existence continue d'armes nucléaires, et se dit à nouveau convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires, principal objectif du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), est la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires. Cet objectif est subordonné au respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations au titre de l'article VI du TNP, et à la réalisation de l'adhésion universelle au Traité. Il est par conséquent essentiel que des négociations s'engagent sans plus tarder sur un programme échelonné en vue de l'interdiction totale des armes nucléaires, suivant un calendrier précis, y compris une convention globale sur les armes nucléaires.

À cet égard, l'Égypte souligne qu'il importe de mener des négociations de fond et en temps opportun – dans le contexte de l'issue positive et des réalisations sans précédent du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui s'est récemment réuni à Genève – afin de mobiliser la communauté internationale autour de l'adoption d'une approche davantage tournée vers l'action et de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires par le biais d'un instrument universel juridiquement contraignant.

À maintes reprises, l'Égypte a exigé la mise en œuvre des 13 mesures pratiques arrêtées à la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2000 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que du Plan d'action de 2010, mais le manque de volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre ces engagements a permis la persistance des armes nucléaires et la menace réelle et actuelle qu'elles représentent pour la paix et la sécurité internationales.

Il importe de rappeler que la prorogation indéfinie du TNP en 1995 ne signifie nullement que les États

dotés d'armes nucléaires peuvent continuer à posséder des armes nucléaires indéfiniment. Une telle hypothèse serait contraire à l'esprit et à la lettre du Traité, ainsi qu'à son objectif principal. L'Égypte se déclare préoccupée par la tendance croissante des États dotés d'armes nucléaires à mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires et à mener des études et des recherches pour moderniser leurs systèmes d'armement nucléaire, plutôt qu'à se joindre aux efforts internationaux visant à réaliser l'universalité du TNP, pierre angulaire de la paix et de la sécurité internationales. C'est la raison pour laquelle l'Égypte a rejeté la déclaration commune faite sur ce sujet, en septembre dernier, par les États dotés d'armes nucléaires.

Depuis plus de quatre décennies, en tant qu'une des principales priorités de sa politique étrangère, l'Égypte s'efforce de débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires, conscient du danger que représentent ces armes, compte tenu notamment du monopole constant d'Israël sur les arsenaux nucléaires dans la région – armes, ogives et leurs différents vecteurs – qui échappent à toute inspection du régime de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ce qui nuit à la sécurité régionale et menace la sécurité nationale arabe.

Alors que plus de 20 années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, condition fondamentale de la prorogation indéfinie du TNP, sa mise en œuvre demeure un objectif lointain, faute d'efforts suffisants de la part de ses trois auteurs et du fait de l'annonce unilatérale du report de la conférence cruciale de 2012, qui devait se tenir à Helsinki, mais qui n'a jamais eu lieu. La communauté internationale l'attend toujours. Ce report choquant a été décidé par un seul État doté d'armes nucléaires, sans raison acceptable et sans aucune consultation avec les États de la région. Toutefois, l'Égypte et le Groupe des États arabes n'ont épargné aucun effort pour contribuer à tous les processus pertinents, en participant activement aux réunions organisées à Vienne, Lyon et Genève en 2013 et 2014. Malheureusement, en l'absence d'un rôle clair de l'ONU, et contrairement au mandat de 2010 du TNP, la position constructive adoptée par le Groupe des États arabes s'est heurtée à l'utilisation injustifiée du droit de veto destinée à bloquer les procédures et les négociations de fond.

La solution ultime pour aller de l'avant figure dans le document de travail adopté par le Mouvement des pays non alignés à la Conférence d'examen du TNP

de 2015 – que l'on peut trouver dans la version intégrale de ma déclaration sur PaperSmart – qui demandait à la Conférence d'examen de confier au Secrétaire général la tâche d'inviter les États du Moyen-Orient à convoquer une conférence en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. L'objectif de cette conférence serait de lancer un processus politique et technique en vue de la négociation d'un traité régional portant sur la création d'une telle zone, les États de la région étant libres d'adhérer ou non à ce traité. La convocation de cette conférence, fondée sur le principe du consensus, apparaît comme l'occasion – peut-être la dernière – de restaurer la crédibilité du TNP et de l'ensemble du régime de désarmement. Telle est la voie à suivre à laquelle nous continuons d'adhérer et que nous continuons d'appuyer dans le cadre des deux projets de résolution annuels sur le Moyen-Orient – le projet de résolution déposé cette année par l'Égypte, intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient » (A/C.1/71/L.1), et celui déposé par le Groupe des États arabes, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » (A/C.1/71/L.2). Nous comptons sur l'appui traditionnel de la communauté internationale à ces deux projets de résolution.

Fort de son rôle dans le désarmement nucléaire et la non-prolifération et de l'intérêt qu'il porte à ces questions, l'Égypte continuera de tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord global et juste au cours de la présente session de la Première Commission, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle phase dans les efforts collectifs de la communauté internationale en faveur de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

M. Scappini Ricciardi(Paraguay) (*parle en espagnol*) : Le Paraguay tient tout d'abord à remercier les panélistes qui ont décrit la situation actuelle en matière de maîtrise des armements et de désarmement et le rôle des organisations internationales dont les mandats portent sur ces questions.

Le Paraguay réitère son attachement à la création, la consolidation, le respect et le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires, ainsi qu'aux dispositions du Traité de Tlatelolco interdisant les armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, premier traité à avoir déclaré, il y a 50 ans, une zone exempte d'armes nucléaires dans une région à forte densité de population. Nous nous félicitons également de la création de l'Agence pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique

latine et dans les Caraïbes, qui a pour responsabilité la mise en œuvre du Traité. Nous exhortons les États détenteurs d'armes nucléaires à retirer leurs déclarations interprétatives sur les protocoles du Traité de Tlatelolco et sur d'autres instruments internationaux portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. La menace ou l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité, une violation du droit international et est contraire aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Paraguay renouvelle son appui à la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, à l'élargissement et au respect de celles déjà existantes. Nous invitons également les États Membres à continuer d'œuvrer à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément aux recommandations figurant dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2), en particulier celles contenues dans les paragraphes 60 à 63, et notamment à l'alinéa d) du paragraphe 63.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, le Paraguay appelle au respect des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à l'élimination totale et rapide des armes nucléaires. Nous estimons que tous les États ont l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects et que des négociations bilatérales ne sauraient remplacer des négociations multilatérales dans ce domaine. Pour toutes ces raisons, nous avons collaboré à l'élaboration d'une convention internationale interdisant l'emploi d'armes nucléaires et prévoyant leur destruction, et nous nous félicitons tout particulièrement de la recommandation du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire de convoquer une conférence en 2017 en vue de négocier un instrument international sur le sujet.

Nous nous félicitons également de la décision de l'Assemblée générale de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence de haut niveau pour définir les moyens d'éliminer les armes nucléaires dans les meilleurs délais. Nous appuyons les efforts déployés pour élaborer une convention internationale visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires, sans exception ni discrimination, contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires en quelque circonstance que ce soit.

À l'occasion du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Paraguay appuie l'appel lancé à l'Assemblée générale à tous les États afin qu'ils s'abstiennent de tout essai d'armes nucléaires ou de procéder à d'autres explosions nucléaires, de prolonger leur moratoire sur ces essais et de renoncer à tout acte contraire aux dispositions du Traité. Nous approuvons l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de développement tout en prenant toutes les précautions nécessaires pour limiter les effets délétères de l'énergie nucléaire sur l'environnement. Les États qui mettent en œuvre ces programmes sur leur propre territoire doivent le faire sur la base d'une responsabilité transfrontière élargie, conforme aux meilleures pratiques en matière de coopération internationale, de prévention des dommages et de diligence raisonnable et pouvant répondre de façon appropriée à de possibles préjudices ou dommages transfrontières.

Pour terminer, ma délégation souhaiterait insister sur le rôle de l'assistance technique et de la coopération internationale en faveur des pays en développement, notamment en ce qui concerne le développement et le renforcement des capacités, la détection et la prévention du trafic illégal de sources et matières radioactives.

M. Przenioslo (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à souligner que le désarmement nucléaire est un élément important de la politique de la Pologne en matière de sécurité. Nous souscrivons à l'engagement d'œuvrer à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires.

Pour la Pologne, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue la pierre angulaire de tout progrès vers un désarmement nucléaire complet et doit demeurer au cœur du système international de non-prolifération nucléaire, de désarmement et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Traité est essentiel si nous voulons poursuivre sur la voie d'un désarmement nucléaire total, assurer un niveau élevé de participation des pays aux efforts de non-prolifération et garantir un accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'année prochaine débutera un nouveau processus d'examen du TNP, qui s'achèvera en 2020 par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Comme preuve de son attachement au Traité, la Pologne présidera en 2018 le deuxième Comité préparatoire de

la Conférence des Parties. Nous voudrions rappeler aux États Membres que la pleine mise en œuvre du TNP exige les efforts de tous les États. Les solutions globales en matière de désarmement et de non-prolifération ne seront efficaces et durables que si elles sont élaborées en collaboration avec les États dotés d'armes nucléaires. En ce qui concerne le désarmement nucléaire, en particulier, les discussions doivent être ouvertes à tous et pragmatiques, respecter les objectifs de sécurité et les engagements de tous les États et tenir compte du rôle central du TNP, car il n'existe pas d'autre enceinte.

Cette année, la Pologne a participé activement à Genève aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, afin d'envisager la manière la plus efficace de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. À titre individuel et dans le cadre du groupe des États, la Pologne a présenté des documents de travail, fait des déclarations et négocié de bonne foi. Nous n'avons cependant pas été en mesure d'approuver le rapport final du Groupe de travail (voir A/71/371), en raison de sa recommandation en faveur d'un traité d'interdiction. À plusieurs reprises, au cours des négociations, nous avons rendu compte de notre position à l'égard d'un tel traité.

Au regard des circonstances actuelle et de l'état des relations internationales, un tel traité ne serait pas efficace. Il ne permettrait pas d'éliminer les armes nucléaires ni de contribuer à un monde plus sûr. Au contraire, il aurait des conséquences négatives graves pour la sécurité régionale et mondiale, ainsi que pour le TNP et la mise en œuvre de l'article VI. Nous sommes fermement convaincus que la meilleure solution pour aller de l'avant en matière de désarmement nucléaire réside dans une approche progressive. Une telle approche ne vise nullement à préserver le statu quo, mais à œuvrer à un changement durable, sûr et efficace. Il existe une liste importante de mesures détaillées qui peuvent être prises pour réduire les risques et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Le processus de désarmement nucléaire dépend dans une large mesure du contexte régional de sécurité. Nous ne pouvons pas faire abstraction de la réalité géopolitique. Le règlement des questions de sécurité au niveau régional nous permettra d'atteindre notre objectif. Ces dernières années, nous avons été témoins d'agissements contraires à la lettre et à l'esprit des

engagements pris par la communauté internationale dans les domaines de la sécurité et des armes nucléaires. Ces graves menaces contre la sécurité mondiale montrent que nos efforts sont plus importants que jamais et que notre aptitude à parvenir à un consensus est encore plus souhaitable.

J'aimerais, pour terminer, faire référence au Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, dont la Pologne est membre. Elle participe activement aux discussions et copréside son groupe de travail. Le travail accompli par le Partenariat international fait apparaître la complexité et la difficulté de parvenir à un monde sans armes nucléaires. Il est irréaliste, voire impossible, de traiter du désarmement nucléaire sans prendre en compte l'importance d'une vérification digne de foi. Nous espérons que les efforts continus menés dans le cadre de cette initiative contribueront à renforcer la confiance et à promouvoir une approche du désarmement nucléaire conforme à l'esprit du TNP, qui doit être réaliste et viable. C'est par cette référence à un engagement et un partenariat réels et concrets susceptibles de nous rapprocher d'un monde stable et exempt d'armes nucléaires que je terminerai ma déclaration. Afin de ne pas dépasser le temps qui m'est imparti, l'intégralité de ma déclaration sera transmise au Secrétariat et disponible sur le site Web de la Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Pologne des paroles aimables qu'il m'adressées et d'avoir respecté son temps de parole.

M. Benson Lim (Singapour) (*parle en anglais*) : Afin de respecter le temps de parole qui m'est imparti, je vais lire une version abrégée de ma déclaration. L'intégralité de cette déclaration sera disponible en ligne.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, vous et vos collègues, de vos élections au Bureau de la Première Commission.

Singapour s'associe à la déclaration prononcée par le représentant des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/71/PV.11).

Cette année marque le quarantième anniversaire de la ratification par Singapour du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous restons attachés aux objectifs et aux trois piliers complémentaires du Traité, et nous avons appuyé les efforts visant à renforcer le régime de non-prolifération. Singapour a participé de manière constructive aux

différents Sommets sur la sécurité nucléaire, et nous avons accueilli, en septembre dernier, l'Exercice *Deep Sabre 2016*, initiative multilatérale de sécurité contre la prolifération.

Singapour réaffirme le droit inaliénable des États aux utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires, conformément au TNP. Nous nous sommes engagés à travailler avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin d'aider les pays en développement à utiliser les technologies nucléaires de manière sûre et pacifique. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord renforcé portant sur le Programme de formation des pays tiers Singapour-AIEA, Singapour s'associera à l'AIEA afin de contribuer au renforcement des capacités liées au nucléaire dans la région du Pacifique et au-delà.

Davantage doit être fait en matière de désarmement nucléaire. Nous proposons quatre mesures pour atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Premièrement, les États Membres ne doivent pas être découragés par l'échec de la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et travailler de manière constructive afin de réunir les conditions propices au succès du prochain cycle d'examen du TNP. Tant que des pays détiendront des armes nucléaires et d'autres pas, un sentiment d'insécurité continuera de prévaloir. L'absence de progrès attise cette méfiance. Les États dotés d'armes nucléaires doivent faire davantage pour garantir aux États non dotés d'armes nucléaires qu'ils prendront des mesures concrètes en vue du désarmement nucléaire. Une solution envisageable serait que les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à réduire sensiblement leurs arsenaux nucléaires de manière transparente, irréversible et vérifiable. Nous devons également continuer à faire de l'universalité du TNP une priorité.

Deuxièmement, Singapour prend note de la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité et appuie l'appel lancé à tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment aux huit États cités à l'annexe 2, de le faire dans les meilleurs délais. Son entrée en vigueur nous permettra de franchir une étape modeste mais importante vers l'instauration d'un monde sans armes nucléaires.

Troisièmement, nous devons continuer d'envisager des solutions pragmatiques susceptibles de faire progresser nos travaux sur le désarmement nucléaire.

Singapour salue le travail ouvert et exhaustif accompli par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Le Groupe de travail a débattu des approches envisageables pour atteindre notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires. La proposition visant à ce que l'Assemblée générale convoque une conférence en 2017 afin de négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, en vue de leur élimination totale, a reçu un large appui à Genève. Singapour approuve la tenue d'une telle conférence, car cela peut permettre de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Néanmoins, pour qu'un instrument soit efficace, toutes les parties compétentes doivent l'appuyer ou, à tout le moins, souscrire à ses principes et objectifs. Faute de quoi, il sera inefficace. À cet égard, nous avons appelé toutes les parties compétentes à participer à ces discussions dans un esprit constructif.

Enfin, Singapour approuve la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous appuyons les efforts visant l'instauration d'une paix réelle et durable dans un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires, dans le cadre d'un dialogue authentique, ouvert et constructif associant toutes les parties compétentes. Plus près de chez nous, Singapour n'a cessé de souligner sa volonté de préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires. Nous réaffirmons notre attachement au Traité sur la Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Singapour continuera d'œuvrer en faveur de la signature et de la ratification par les États dotés d'armes nucléaires, sans aucune réserve, des protocoles au Traité.

Singapour appelle toutes les délégations en Première Commission à faire preuve d'ouverture d'esprit et à travailler de manière constructive au cours de nos délibérations collectives. Nous devons nous rappeler qu'il importe de mettre de côté nos intérêts partisans dans l'espoir d'atteindre un objectif plus large. En cette soixante et onzième session de l'Assemblée générale, faisons en sorte de susciter une nouvelle dynamique en faveur d'un monde sans armes nucléaires.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions saisir l'occasion qui nous est offerte pour vous féliciter, Monsieur le Président, de la manière dont vous dirigez les travaux de la Première Commission.

Nous souscrivons aux déclarations prononcées précédemment par le représentant de l'Indonésie, au

nom du Mouvement des pays non alignés, et par notre propre délégation, au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (voir A/C.1/71/PV.10).

La tâche la plus critique et urgente qui attend maintenant la communauté internationale consiste à éliminer la menace d'un holocauste nucléaire. Soixante-dix ans se sont écoulés depuis les horreurs provoquées par les bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki sur la population civile, au cours desquels des explosions se sont propagées de façon indiscriminée dans toutes les directions, atteignant des températures de 4000 °C et vaporisant tout ce qui se trouvait sur leur passage – femmes, enfants, animaux, arbres et bâtiments. Des cités vieilles de plusieurs centaines d'années ont été réduites à néant et 250 000 personnes ont perdu la vie à la suite de ces explosions. Près de la moitié d'entre elles sont décédées dès le premier jour, tandis que les autres sont mortes après une longue agonie, de leurs brûlures et des radiations, dans les semaines qui ont suivi. Les effets dévastateurs ont également atteint l'ADN des habitants des deux villes, qui, encore à ce jour, courent des risques plus élevés de cancer, d'infertilité et d'anomalies congénitales.

Sur de nombreuses îles du Pacifique, toutes sous domination coloniale, les incidences humanitaires de centaines d'essais nucléaires menés par les puissances coloniales et nucléaires ont été dévastatrices – cancer, anomalies génétiques, affaiblissement du système immunitaire et déchets radioactifs dans l'atmosphère. On estime que les essais atmosphériques ont entraîné quelque 430 000 décès causés par cancer en 2000, chiffre qui ne fera qu'augmenter avec le temps.

Malgré les horreurs sur le plan humanitaire découlant de l'emploi et de l'essai d'armes nucléaires, les deux principales puissances mondiales continuent de détenir chacune plus de 1550 ogives nucléaires, dont la puissance destructrice équivaut à celle des 10 000 bombes larguées sur Hiroshima, sans qu'aucune restriction ne soit imposée à leur aptitude à poursuivre la modernisation de leurs arsenaux et à garder en réserve des milliers d'armes nucléaires. Tant que leurs doctrines militaires continueront de s'articuler autour de la destruction assurée de leurs adversaires, avec des dommages collatéraux pour le reste de l'humanité, la survie de l'espèce humaine ne peut dépendre des relations bilatérales entre les puissances.

Des pays dotés d'arsenaux moins importants mais tout aussi potentiellement destructeurs maintiennent une position analogue, en particulier Israël, qui refuse

d'entamer des pourparlers sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et une planète libérée du fléau d'un génocide nucléaire. Tous les pays détenteurs d'armes nucléaires, sans exception, doivent ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et mettre en œuvre ses obligations. Est-il vraiment impossible de concevoir un système de relations internationales dans lequel la destruction assurée des adversaires, des villes et des civils, femmes et enfants, hôpitaux et écoles, ne serait pas un objectif stratégique des États les plus puissants?

L'approche progressive pour parvenir au désarmement nucléaire préconisée par le TNP ne nous a pas rapprochés de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'adoption de mesures et de conditions préalables irréalisables, telles que la fin des conflits ou un désarmement général et complet, ont empêché tout progrès en matière de désarmement nucléaire. Atteindre le nirvana sur terre ne peut être utilisé comme moyen de chantage pour épargner à la planète un holocauste nucléaire. Le Venezuela appuie toute démarche susceptible de nous permettre de progresser sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les différentes approches ne s'excluent pas mutuellement, et alors que certains cherchent des raccourcis et que d'autres avancent à pas de tortue, au bout du compte, nous savons tous qu'un désarmement nucléaire digne de ce nom doit être vérifiable, transparent, irréversible, contraignant et universel. J'espère au moins que nous parviendrons à nous mettre d'accord sur ce point.

Le Venezuela est partie à tous les traités et protocoles sur le désarmement nucléaire. Notre attachement à un monde exempt d'armes nucléaires ne s'explique pas seulement par le fait que nous faisons partie de la première zone à forte densité de population dans le monde à avoir été déclarée zone exempte d'armes nucléaires, mais tient aussi à notre culture ancienne de paix et de dialogue et à notre engagement quotidien en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Nous exhortons tous les États et les membres de la société civile à œuvrer de concert à l'élimination définitive des armes nucléaires de notre monde.

M. Mati (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie souscrit entièrement à l'objectif d'un monde pacifique, sûr et exempt d'armes nucléaires. Cet objectif est inscrit dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et sa mise en œuvre intégrale constitue une priorité essentielle pour nous tous. Le TNP constitue la pierre angulaire du régime international de

désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi que sa base juridique essentielle. Nous soulignons l'importance de son universalité et appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer sans retard ni conditions en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous appelons également tous les États parties au Traité à se conformer à toutes ses dispositions et à respecter les engagements contractés lors des Conférences ultérieures des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le TNP reste le seul cadre juridique réaliste pour parvenir à un monde sans armes nucléaires, et la principale norme sur laquelle reposent toutes les mesures sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. L'Italie attache une grande importance à l'issue positive du prochain cycle d'examen du TNP, qui débutera par la réunion en 2017 du Comité préparatoire.

Notre vive inquiétude face aux incidences catastrophiques sur le plan humanitaire de l'emploi d'armes nucléaires justifie nos efforts pour progresser de manière efficace sur la voie du désarmement nucléaire. L'Italie est résolue à réunir les conditions propices à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires en favorisant la stabilité au niveau international et en se fondant sur le principe de sécurité non diminuée pour tous. Notre action à cet égard doit se concentrer sur des mesures concrètes et efficaces en tant que mesures s'inscrivant dans une démarche progressive à l'égard du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP. Nous sommes également fermement convaincus que l'élimination des armes nucléaires n'est possible que par un engagement de fond et constructif avec les États dotés d'armes nucléaires.

En cette année de célébration du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), l'entrée en vigueur du TICE reste la priorité première et la composante majeure du programme multilatéral de désarmement et de non-prolifération. À cet égard, nous espérons que l'adoption récente par le Conseil de sécurité de la résolution 2310 (2016), dont l'Italie s'est portée coauteur, encouragera d'autres ratifications. En particulier, nous exhortons tous les États dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du TICE à le signer et le ratifier sans retard ni conditions. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, l'Italie en appelle à tous les États, notamment à la République populaire démocratique de Corée, afin qu'ils respectent le moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales

et s'abstiennent de tout acte susceptible de porter atteinte aux buts et objectifs du Traité.

L'Italie condamne fermement les essais nucléaires et les lancements utilisant la technologie des missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, car ils représentent une violation claire de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous prions instamment la République populaire démocratique de Corée de se conformer au TNP, dans les meilleurs délais, de placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de signer et ratifier le TICE.

L'Italie attache une importance fondamentale au lancement immédiat de négociations, sans conditions préalables, sur un traité interdisant la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs. En attendant l'entrée en vigueur de ce traité, nous appelons tous les États concernés à décréter et maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires. Nous approuvons également le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Il s'agit, à nos yeux, d'une étape majeure concrète sur la voie du désarmement, dans la mesure où il représente un partenariat efficace entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés.

Nous nous félicitons de la réduction de leurs arsenaux nucléaires par la plupart des États dotés d'armes nucléaires et saluons les progrès accomplis jusqu'ici par la Fédération de Russie et les États-Unis pour mettre en œuvre le nouveau Traité START. Nous encourageons vivement ces pays à poursuivre leur dialogue et leurs efforts mutuels pour promouvoir la stabilité stratégique, accroître la confiance et la transparence et réduire encore leurs arsenaux d'armes nucléaires respectifs.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires contribuera grandement à notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'Italie est fermement convaincue que la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région, demeure une priorité. À cet égard, nous continuons d'appuyer avec fermeté le processus menant à la pleine mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 1995. L'année dernière, nous avons salué l'accord historique entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran

sur un Plan d'action global commun, qui prévoit une solution globale et pacifique de la question nucléaire iranienne. Nous espérons qu'il sera mis en œuvre de manière continue, totale et effective, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité régionale.

Nous partageons les préoccupations grandissantes quant à l'utilisation possible d'armes nucléaires, en particulier d'armes radiologiques, par des acteurs non étatiques et des groupes terroristes. À cet égard, tout en réaffirmant notre appui à la mise en œuvre pleine et universelle de tous les instruments internationaux pertinents, nous sommes heureux d'informer la Commission que dans quelques jours, l'Italie déposera son instrument de ratification de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Nous soutenons activement d'autres initiatives internationales importantes dans ce domaine. Ainsi, en novembre prochain, à Rome, nous accueillerons la prochaine réunion du Groupe de travail technique international sur la criminalistique nucléaire de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, ainsi qu'un exercice de simulation dans le cadre de l'Initiative de sécurité contre la prolifération.

Enfin, nous accordons une importance particulière à l'entrée en vigueur de l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, que l'Italie a ratifiée en mai dernier, car il élargit la portée de la Convention et renforce la coopération entre les États en matière de prévention des risques de prolifération. Nous encourageons le tiers restant des États parties à la Convention à le ratifier dès que possible.

M. Quinn (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est résolue à poursuivre, de manière efficace, résolue et pragmatique, l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'option zéro à l'échelle mondiale représente non seulement un objectif conforme à nos obligations internationales précises en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), mais aussi un impératif essentiel pour contribuer à un monde plus sûr.

Les récents événements troublants survenus sur la péninsule coréenne, en particulier les deux essais nucléaires menés par la République populaire démocratique de Corée en 2016, ont été pour nous un puissant signal d'alarme. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à renoncer à ses programmes de mise au point de missiles nucléaires et balistiques, car ils font peser une grave menace sur

la paix et la sécurité mondiales et sont un défi lancé aux résolutions du Conseil de sécurité et aux autres obligations internationales de ce pays. L'environnement de sécurité complexe que nous connaissons aujourd'hui a figuré au centre de l'attention de la Première Commission, notamment au travers des nombreux droits de réponse faisant état des préoccupations de sécurité dans différentes régions. Des mesures de confiance ciblées et concrètes sont désormais nécessaires dans toutes ces régions, et ce à titre prioritaire.

La position de l'Australie à l'égard de la proposition soumise à la Commission concernant le lancement de négociations sur un traité interdisant les armes nucléaires est claire et cohérente. Nous ne souscrivons pas à cette approche. Un traité d'interdiction ne nous débarrasserait pas des armes nucléaires. Cela ne changerait pas la réalité à laquelle nous sommes confrontés, à savoir une République populaire démocratique de Corée dotée d'armes nucléaires ou les tensions entre les grandes puissances. Et sans l'implication des États détenteurs d'armes nucléaires, le bien-fondé de la négociation d'un traité d'interdiction est contestable. À notre avis, loin de donner corps aux engagements contractés au titre de l'article VI, un traité d'interdiction ferait le contraire en créant des obligations parallèles, ce qui serait source d'ambiguïté et de confusion. Nous ne comprenons pas la logique d'un traité d'interdiction pour les États non dotés d'armes nucléaires. Ainsi, l'Australie est partie au TNP et au Traité de Rarotonga, et elle a déjà pris, à deux reprises, des engagements juridiquement contraignants de ne pas acquérir ni détenir de dispositifs nucléaires explosifs.

Il va de soi que les États ne se débarrasseront de leurs arsenaux nucléaires que s'ils estiment qu'ils peuvent le faire en toute sécurité. Jeter les bases de l'élimination de ces armes nécessite une plus grande confiance, des processus de vérification plus efficaces et des garanties que les capacités de mettre au point de nouvelles armes ne soient pas utilisées à cette fin. Parmi les prochaines mesures logiques et indispensables figurent l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE); le règlement des problèmes techniques liés à la vérification du désarmement nucléaire et le lancement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Avec la Nouvelle-Zélande et le Mexique, l'Australie a le plaisir de présenter le projet de résolution annuel sur le TICE (A/C.1/71/L.28). Nous célébrons le vingtième anniversaire du Traité et de son système de vérification, qui nous ont permis de mettre en place une

norme de facto contre les essais nucléaires. Il importe plus que jamais que le TICE entre en vigueur.

L'Australie se félicite de l'important projet de résolution mené par la Norvège sur la vérification du désarmement nucléaire (A/C.1/71/L.57/Rev.1), qui fournit un moyen pratique de nouer des partenariats plus vastes et des accords de vérification concertés, notamment de relever les défis techniques qui en découlent. Nous devons également tirer parti des acquis du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier. Nous saluons le rôle moteur joué par le Canada en faveur d'un traité interdisant la production de matières fissiles et appuyons les efforts qu'il déploie au sein de la Commission pour maintenir la dynamique engagée sur ce volet important du désarmement.

Le document sur une approche progressive remis par l'Australie au Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et à la Commission du désarmement, au nom de 24 pays, formule des recommandations sur les moyens pratiques et réalisables d'aller de l'avant. Nous exhortons les États détenteurs d'armes nucléaires de donner l'exemple en les mettant en œuvre. Nous appelons également les États dotés d'armes nucléaires à garantir une plus grande transparence de leurs arsenaux nucléaires. Cela contribuerait de façon immédiate et significative à l'instauration de la confiance et permettrait de jeter les bases d'un effort collectif pour parvenir à l'objectif zéro.

Enfin, il est plus urgent que jamais que nous préservions et renforçons le régime du TNP. Nous devons saisir l'occasion offerte par la prochaine réunion, en mai 2017, du Comité préparatoire du TNP pour jeter une base solide en vue du succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2020 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

M. Luque Márquez (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, au nom de l'Union des nations de l'Amérique latine (voir A/C.1/71/PV.10).

Après la conclusion des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, réuni cette année à Genève, et l'adoption de ses recommandations, reflétées dans le projet de résolution A/C.1/71/L.41, soumis à l'examen de la Première Commission sous le parrainage de l'Équateur, cette année restera dans nos mémoires comme une année importante sur le plan du désarmement nucléaire, car il y aura désormais un avant et un après.

En 2017, nous entamerons le processus de négociation d'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, en vue de leur élimination totale. Ce processus est réellement inclusif parce qu'il sera ouvert, sans conditions, à la participation de tous les États, y compris les États dotés d'armes nucléaires et les États parties à des alliances de dissuasion plus vastes. Il sera donc ouvert à la participation de tous les États, à la différence d'autres processus de non-prolifération dans lesquels la participation est limitée mais que certains ont considérés comme légitimes et pertinents dans différents projets de résolution déposés en Commission.

Nous sommes bien conscients qu'un instrument interdisant les armes nucléaires ne les fera pas disparaître immédiatement, mais sa négociation et son adoption permettront d'établir une base et des normes juridiques pour leur élimination, comme cela a été le cas pour d'autres armes de destruction massive. La négociation de cet instrument est conforme aux dispositions de l'article VI du TNP. Il permettra de renforcer les régimes actuels de non-prolifération et de désarmement, c'est pourquoi nous récusons les arguments de certains États dotés d'armes nucléaires et de leurs alliés, qui, sans s'appuyer sur des faits avérés, affirment qu'une interdiction juridique de ces armes catastrophiques affaiblirait le Traité. Au contraire, elle le renforcerait. Nous ne sommes donc pas d'accord avec ceux qui prétendent – et nous en avons entendus quelques-uns ce matin – que la négociation d'un traité interdisant les armes nucléaires inciterait des États à sortir du TNP. Cet argument est dangereux, illogique et contraire aux faits et déclarations de ceux d'entre nous qui appuient un traité interdisant les armes nucléaires.

Nous devons récuser également, parce qu'ils sont contradictoires, les arguments que nous avons entendus jusqu'ici de la part d'États qui affirment leur volonté de faire avancer le désarmement nucléaire tout en déclarant, avec la même force et la même urgence,

que ces armes sont essentielles pour leur sécurité. Mais si l'on part du principe qu'elles sont essentielles pour la sécurité de quelques États, alors elles doivent l'être aussi pour la sécurité de tous les États. Avec la grande majorité des États, l'Équateur rejette cette affirmation. Les armes nucléaires ne garantissent la sécurité de personne. Elles sont au contraire une source d'insécurité permanente pour toute l'humanité. Dans cette instance et dans d'autres sur le désarmement, nous avons entendu certains États dotés d'armes nucléaires regretter que leurs efforts pour réduire leurs arsenaux nucléaires n'aient pas été reconnus. Oui, leurs arsenaux ont été réduits, mais, dans le même temps, ils ont été modernisés et rendus plus efficaces, sans qu'aucune mesure précise n'ait été prise pour procéder à leur élimination complète. Voilà pourquoi d'énormes ressources budgétaires seront allouées à ces arsenaux dans les prochaines années, alors qu'elles pourraient être utilisées pour réduire la pauvreté et réaliser les objectifs de développement.

En attendant l'entrée en vigueur d'un traité d'interdiction, les travaux sur le désarmement nucléaire doivent se poursuivre avec encore plus d'intensité. Il faudra négocier un traité interdisant la production de matières fissiles. Il faudra décider de mécanismes de vérification du désarmement nucléaire et convenir d'un calendrier pour la destruction des armes prohibées, mais tout cela devra s'effectuer sur la base de principes juridiques fermes et précis en vue de leur interdiction. Ma délégation souhaite réaffirmer son profond désaccord avec l'affirmation exprimée dans la déclaration conjointe des États dotés d'armes nucléaires parties au TNP, selon laquelle la préservation des arsenaux nucléaires est compatible avec leurs obligations au titre du TNP et avec le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. C'est manifestement inexact, car aucun de ces instruments n'autorise la possession indéfinie d'armes nucléaires.

Je terminerai ma déclaration par son dernier paragraphe, mais l'intégralité de ma déclaration sera mise en ligne. Je voudrais réaffirmer notre conviction qu'en adoptant le projet de résolution A/C.1/71/L.41, « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », nous prenons une mesure nécessaire et fondamentale, plus de 70 ans après la première explosion nucléaire, en vue de débarrasser définitivement le monde des armes nucléaires. Nous exhortons par conséquent tous les États qui croient véritablement au désarmement nucléaire, et en application de leurs engagements au titre de l'article VI du TNP, à voter pour le projet de résolution.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.10).

Malgré les progrès réalisés par la communauté internationale en vue du désarmement nucléaire, il existe encore des milliers d'armes nucléaires capables de détruire la planète tout entière et qui représentent par conséquent une très grande menace pour l'humanité tout entière. Nous n'avons pas d'autre choix que de poursuivre avec vigueur nos efforts pour abolir les armes nucléaires avant qu'elles ne nous anéantissent tous. Pour ce faire, nous devons identifier les défis actuels en matière de désarmement nucléaire et les moyens les plus efficaces de les relever. À notre avis, les principaux défis sont les suivants.

Premièrement, en ce qui concerne la qualité contre la quantité, il existe beaucoup moins d'armes nucléaires que pendant l'époque de la guerre froide. Sur le plan qualitatif, cependant, leur puissance destructrice est beaucoup plus importante, car la puissance actuelle des armes nucléaires ne se mesure plus en kilotonnes mais en mégatonnes, les bombes atomiques ayant été remplacées par des bombes à hydrogène, mille fois plus destructrices.

Deuxièmement, tous les États dotés d'armes nucléaires ont continué de moderniser et de perfectionner leurs arsenaux nucléaires, et certains d'entre eux envisagent la mise au point de nouveaux types d'armes.

Troisièmement, en ce qui concerne les postures nucléaires, les armes nucléaires continuent à jouer un rôle capital dans les doctrines militaires des États détenteurs, qui justifient leur utilisation en s'appuyant sur des notions telles que la défense de leurs intérêts vitaux ou de leurs alliés et partenaires.

Quatrièmement, la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires tactiques d'emploi facile, comme ce que l'on appelle les mini-bombes nucléaires, ont augmenté la possibilité de leur utilisation.

Cinquièmement, la prolifération effective des armes nucléaires se poursuit, par la mise en commun de ces armes entre les États dotés d'armes nucléaires, ou entre eux et les États non dotés d'armes nucléaires, au mépris flagrant des obligations clairement établies de ces pays au titre des articles I et II du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Sixièmement, 20 ans après son ouverture à la signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, avec toutes ses imperfections, est toujours en suspens. Le premier pays à l'avoir signé, qui ne l'a toujours pas ratifié, continue de défier le but et l'objectif du Traité en se servant des outils d'aujourd'hui – la capacité virtuelle, l'informatisation et l'intelligence artificielle.

Septièmement, malgré plus de 40 années d'efforts internationaux, il n'y a toujours aucun espoir quant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, du fait seulement de l'opposition farouche du régime israélien, seul État de la région à ne pas être partie au TNP.

Huitièmement, l'échec des efforts visant l'universalité du TNP continue de compromettre gravement son efficacité.

Enfin, le défi le plus important pour le désarmement nucléaire est le manque de volonté politique de la part des États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article VI du TNP.

Malgré tous ces défis, la quête universelle pour l'élimination totale des armes nucléaires menée depuis 71 ans n'a pas faibli. Ces dernières années, ces efforts ont acquis une nouvelle dynamique grâce à la tenue en 2013 de la toute première réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, à sa soixante-huitième session, suivie par les trois Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenues en 2013 et 2014, et par les réunions de haut niveau sur le désarmement nucléaire, qui ont eu lieu chaque année, de 2014 à 2016, en Assemblée générale. Cette tendance va se poursuivre avec la tenue en 2018 d'une conférence de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, et par la conférence de 2017 proposée par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. L'aspect le plus prometteur de la tendance actuelle est qu'aucune des initiatives ne repose sur une approche progressive, obsolète, qui a échoué. Ainsi, on peut faire référence à la proposition du Mouvement des pays non alignés de négocier une convention globale sur les armes nucléaires. Il s'agit là, selon nous, de la seule option concrète pour remettre le processus de désarmement nucléaire sur la bonne voie.

La République islamique d'Iran continuera de contribuer activement à tous les efforts internationaux destinés à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, notamment en appuyant avec force la tenue de négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires dans le cadre de la Conférence du désarmement.

M. Abbani (Algérie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, ma délégation souhaite adresser ses sincères condoléances à la délégation du Royaume de Thaïlande suite au décès de S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej.

L'Algérie souscrit aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie (voir A/C.1/71/PV.10, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/71/PV.11), et par le représentant de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/71/PV.10).

L'Algérie tient à réaffirmer sa position constante sur le désarmement nucléaire, à savoir qu'il doit être une priorité essentielle dans nos efforts pour renforcer la paix et la sécurité dans le monde, un objectif que nous ne pourrions atteindre que si nous éliminons complètement ces armes meurtrières et libérons l'humanité de la menace ou de l'emploi de ces armes. En dépit de l'article VI du Traité et des obligations et des engagements pris lors des Conférences successives des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, force est d'admettre l'absence de progrès tangible en matière de désarmement nucléaire. Ces armes sont le fondement des doctrines militaires de plusieurs pays et sont utilisées à titre dissuasif dans leur politique de sécurité. L'élimination totale de ces armes demeure donc notre objectif ultime, et cela exige que nous concluons un traité global sur les armes nucléaires, avec la convocation d'une conférence internationale de haut niveau à cette fin d'ici à 2018.

Nous saluons les recommandations du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, créé en application de la résolution 70/33. Tant que les armes nucléaires ne seront pas totalement éliminées, nous devons rappeler l'importance que revêt la conclusion d'une convention juridiquement contraignante sur des garanties de sécurité négatives pour les États non dotés d'armes nucléaires. Mon pays souhaite réaffirmer sa volonté d'assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin de renforcer le dispositif de

désarmement et de non-prolifération, car nous subissons les conséquences des armes nucléaires.

Nous nous sommes engagés à respecter toutes nos obligations au titre du TNP, pierre angulaire du dispositif multilatéral international de non-prolifération et de désarmement nucléaire. Il est important d'insister sur son caractère universel. Le renforcement de la paix et de la sécurité dépend de l'adhésion de tous les pays à ce traité. Parce qu'il importe que nous accordions une importance égale aux trois piliers du Traité, nous appelons à une gestion équilibrée de ces trois piliers. Nous appelons à l'élimination des armes nucléaires, car le désarmement nucléaire relève de la responsabilité de chacune des parties au Traité.

Pour ce qui est de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, nous réaffirmons le droit inaliénable de toutes les parties au Traité à exploiter l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, afin de favoriser le développement socioéconomique de tous les peuples, en particulier des pays en développement. Nous réaffirmons également qu'il importe de créer des zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde. Parce que nous estimons qu'il s'agit d'un objectif essentiel pour consolider la stabilité internationale, nous y avons contribué en étant l'un des premiers pays d'Afrique à avoir adhéré au Traité de Pelindaba, qui a créé une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, et à l'avoir ratifié. Nous exhortons tous les États à ratifier et signer les trois protocoles à la Convention. À ce propos, nous voudrions exprimer à nouveau notre préoccupation face aux obstacles qui ont empêché la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Vingt ans se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, et aucun progrès tangible n'a été accompli à cet égard, ce qui représente une menace réelle pour la paix et la sécurité dans le monde et dans cette région en particulier.

Au niveau international, nous avons été témoins des dangers pouvant découler de l'utilisation d'armes nucléaires, ce qui démontre à nouveau la nécessité de nous attaquer résolument à cette question. Nous partageons les préoccupations et les motivations qui ont conduit au lancement de cette initiative majeure qu'est l'Engagement humanitaire. L'élan suscité par cette démarche humanitaire contribuera au renforcement des efforts que nous déployons au niveau international pour relever les défis qui existent entre nous et une interdiction totale des armes nucléaires, en vue de leur

élimination totale. Dans ce contexte, la célébration annuelle de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, à laquelle nous participons de façon régulière, constitue une tribune internationale supplémentaire de laquelle nous pouvons affirmer la notion de criminalisation de l'emploi d'armes nucléaires, ouvrant ainsi la voie à la poursuite du processus qui nous permettra d'atteindre, à terme, l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M^{me} Comanescu (Roumanie) (*parle en anglais*) : Pour respecter les contraintes de temps, je limiterai mes observations au thème principal du débat de la présente session.

La Roumanie s'associe à la déclaration prononcée plus tôt aujourd'hui par le représentant de l'Allemagne au nom des pays appuyant une approche progressive du désarmement nucléaire.

La Roumanie attache une grande importance au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération par le biais d'une coopération multilatérale et internationale, et estime que l'universalité des instruments juridiquement contraignants existants est la seule façon d'obtenir des résultats à long terme. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est le socle du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, un instrument indispensable dans nos travaux, qui est encore capable de nous fournir la marge de manœuvre nécessaire pour une compréhension, un compromis et un progrès communs. Il n'existe pas de substitut acceptable au TNP, et nous ne pouvons pas appuyer les initiatives visant à le miner. Nous sommes confrontés à des crises sans précédent en matière de prolifération, qui menacent la paix et la sécurité internationales, et de tels défis ne peuvent être relevés si l'on affaiblit le système existant. Notre priorité principale doit être de défendre et de préserver le TNP et d'œuvrer à son universalité.

Comme beaucoup d'autres dans cette salle, nous pensons qu'il incombe à la communauté internationale toute entière d'œuvrer à des résultats concrets afin de parvenir à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes prêts à contribuer à cet objectif en prenant des mesures concrètes et efficaces, dont certaines ont déjà été examinées ici même. Nous sommes déterminés à appuyer toutes les initiatives visant à contribuer au renforcement de la confiance, qui soient inclusives et prennent en compte les préoccupations de sécurité de chacun. Nous ne sommes pas disposés à appuyer des propositions et des

résolutions qui risqueraient de fragmenter davantage encore le dispositif de désarmement.

Notre objectif est un désarmement nucléaire effectif, vérifiable et durable. Nous sommes convaincus que seule la prise en compte des dimensions humanitaires et de sécurité des armes nucléaires nous permettra d'atteindre l'objectif de leur élimination de manière prévisible et sûre.

M. Ri In Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Pour des contraintes de temps, je vais écourter ma déclaration. L'intégralité de mon texte sera disponible sur le site Web.

Les efforts de la plus grande puissance nucléaire mondiale pour exercer un chantage sur la République populaire démocratique de Corée a atteint sa phase extrême. L'exercice militaire conjoint des États-Unis et de la Corée du Sud s'est déroulé dans la partie sud de la péninsule coréenne, en mars et août de cette année, afin de simuler une guerre réelle, avec des centaines de milliers de membres des forces armées, des moyens militaires stratégiques et des forces spéciales participant à l'objectif visant l'élimination du dirigeant de la République populaire démocratique de Corée et l'occupation de Pyongyang.

En introduisant de nouveaux bombardiers nucléaires stratégiques à Guam, la même semaine où ils ont pris la décision officielle de déployer en Corée du Sud le système antimissile balistique THAAD – Terminal High Altitude Area Defense – et des moyens stratégiques, notamment un porte-avions à propulsion nucléaire et des sous-marins nucléaires, dans la péninsule coréenne et aux alentours, les États-Unis ont créé une situation extrêmement explosive sur le terrain. Pire, tout récemment, des bombardiers nucléaires stratégiques américains B-1B armés ont effectué des vols à proximité de la ligne de démarcation militaire. Les États-Unis ont déployé des troupes dans la base aérienne d'Osan en Corée du Sud et n'ont pas hésité à organiser des exercices militaires conjoints en mer, en déployant des groupes aéronavals – avec à leur tête le porte-avions nucléaire *U.S.S. Ronald Reagan* et diverses forces navales – en mer, à l'est et à l'ouest de la péninsule coréenne, dans le but de lancer une frappe préventive contre le leadership suprême et les bases des fusées nucléaires et stratégiques de la République populaire démocratique de Corée. S'il est vrai que divers types d'exercices militaires sont menés dans diverses régions du monde, on ne peut voir ailleurs des exercices aussi barbares et cavaliers assimilables à une

guerre nucléaire en termes de portée, d'intensité, de méthodes et de moyens.

L'objectif de la République populaire démocratique de Corée a toujours été d'éliminer totalement le danger que représentent les États-Unis en termes de guerre nucléaire, en s'appuyant sur son pouvoir de dissuasion nucléaire et en défendant la paix et la sécurité régionales et mondiales. La République populaire démocratique de Corée a fait le choix de renforcer progressivement ses capacités militaires nucléaires en tant que mesure de légitime défense pour protéger son système étatique et social face aux menaces nucléaires permanentes des États-Unis, et nous sommes fermement résolus à maintenir notre stratégie visant à renforcer ces capacités nucléaires.

Les exercices de lancement de missiles balistiques stratégiques réalisés régulièrement par l'Armée populaire coréenne et les explosions nucléaires expérimentales effectuées pour mesurer la puissance des ogives nucléaires s'inscrivent dans le cadre d'un processus global visant à mettre en œuvre notre politique stratégique. La normalisation de ses ogives nucléaires permettra à la République populaire démocratique de Corée de produire autant d'ogives nucléaires plus petites, plus légères et plus diversifiées qu'il en a besoin. Tant que les États-Unis ne mettront pas fin à leurs menaces nucléaires et à leurs mesures arbitraires, la République populaire démocratique de Corée continuera de renforcer sa dissuasion nucléaire à des fins de défense légitime aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif et de consolider son statut stratégique de puissance nucléaire. La dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée ne constitue pas une menace pour les États non dotés d'armes nucléaires qui ne participent pas à des actes d'agression ou à des attaques contre notre pays ou pour des zones exemptes d'armes nucléaires. En tant qu'État doté d'armes nucléaires responsable, la République populaire démocratique de Corée participera activement aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour parvenir au désarmement nucléaire.

M^{me} McCarney (Canada) (*parle en anglais*) : La polarisation croissante des points de vue sur le désarmement nucléaire est l'un des défis majeurs auxquels la Première Commission est confrontée. Tout comme de nombreux autres acteurs, nous sommes frustrés par la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire. Malheureusement, cette frustration a donné lieu à des approches divergentes qui,

au lieu de nous inciter à renouveler notre engagement commun en faveur de l'objectif universel d'un monde exempt d'armes nucléaires, risquent de nous faire oublier les progrès que nous avons réalisés. Comme d'autres l'ont indiqué ce matin, elle risque également d'affaiblir les fondements sur lesquels reposent la confiance et le compromis, qui sont essentiels pour l'adoption de nouvelles mesures.

Cette année à Genève, le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire a permis de recentrer le débat sur le désarmement nucléaire. Il est regrettable que les États dotés d'armes nucléaires ne participent pas aux travaux du Groupe de travail. Compte tenu de son engagement à débarrasser le monde des armes nucléaires, le Canada y a participé de manière constructive et a été déçu que le Groupe ne soit pas parvenu à un consensus sur son rapport final (voir A/71/371). Nous continuons de craindre que la principale recommandation formulée dans ce rapport risque d'approfondir les divisions entre les États plutôt que de nous rassembler autour d'une cause commune. Le Canada estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la base des efforts visant à faire avancer le désarmement, et nous nous inquiétons que les nouvelles mesures proposées risquent de porter atteinte à sa primauté.

Nous sommes favorables à la négociation d'un instrument interdisant les armes nucléaires, mais seulement durant la phase ultime d'un processus visant à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Si notre objectif est de parvenir à un désarmement nucléaire efficace, vérifiable et irréversible, nous ne sommes toujours pas convaincus qu'à ce stade, un traité interdisant les armes nucléaires serait autre chose qu'un semblant de progrès sans la participation des États dotés d'armes nucléaires. En fin de compte, l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires doit passer par des mesures graduelles et réalistes, et il n'y a pas de solutions rapides pour y parvenir.

Le Canada plaide depuis longtemps en faveur d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, et cette année, avec l'Allemagne et les Pays-Bas, nous avons présenté un projet de résolution qui fait avancer sensiblement cette initiative en proposant la création d'un groupe d'experts de haut niveau chargé de la préparation du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Le mandat de ce

groupe fera fond sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier. En outre, ce groupe sera chargé de mener des consultations avec l'ensemble des États Membres et, éventuellement, de formuler des recommandations sur les éléments fondamentaux d'un tel traité. Nous estimons que nous avons présenté une proposition crédible, réaliste et inclusive qui préparera la voie aux futures négociations à la Conférence du désarmement, et nous sommes convaincus que nombre de ceux qui sont ici sont également d'avis que nous devons rompre le statu quo. Nous encourageons les membres à appuyer notre projet de résolution et à démontrer notre ferme volonté collective de faire finalement de ce traité une réalité.

(l'oratrice poursuit en français)

Le Canada se félicite des progrès réalisés en ce qui a trait à la vérification du désarmement cette année, notamment par l'entremise du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, et nous accueillons favorablement le nouveau projet de résolution présenté par la Norvège (A/C.1/71/L.57/Rev.1) à ce sujet. Le Canada continue également d'encourager vivement tous les États parties au TNP, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à accroître leur transparence en honorant leurs engagements envers le TNP. Le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la nouvelle résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité visant à promouvoir son universalisation impriment un élan à des efforts renouvelés pour son entrée en vigueur. À cet égard, nous saluons sa ratification récente par le Myanmar et le Swaziland.

Mais la paix et la sécurité régionales et internationales sont de plus en plus compromises par le rythme accéléré des essais nucléaires et des lancements de missiles balistiques par la Corée du Nord, en violation flagrante de ses propres engagements, de résolutions multiples du Conseil de sécurité et de la volonté de la communauté internationale. Nous condamnons ces actes provocateurs, et nous croyons fermement qu'il est dans l'intérêt de la communauté internationale et de la Corée du Nord de rechercher la négociation d'une solution politique pacifique.

C'est par l'entremise d'un dialogue et de négociations de cet ordre que le P5 + 1 a été en mesure de

parvenir à un accord concernant le Plan d'action global commun l'an dernier. Le Canada appuie fermement le rôle essentiel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en ce qui concerne la vérification de la mise en œuvre par l'Iran et nous demandons tous les États Membres d'envisager de verser des contributions extra-budgétaires à l'AIEA afin de veiller à ce qu'elle dispose des ressources nécessaires pour remplir son mandat de vérification.

Pour conclure, il sera de plus en plus important de faire preuve de souplesse et de compromis sur la base des efforts de renforcement de la confiance afin de renforcer les mesures de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Il nous incombe maintenant de travailler en plus étroite collaboration pour surmonter les défis qui restent et instaurer un climat plus pacifique et plus sûr, auquel nous aspirons tous et que tout le monde mérite.

(l'oratrice reprend en anglais)

Nous allons remettre notre texte intégral au secrétariat.

M^{me} Pucarinho (Portugal) *(parle en anglais)* : Les conséquences humanitaires catastrophiques bien établies de l'emploi des armes nucléaires doivent nous rappeler à nous tous que nous devons rester fermement engagés en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Portugal estime qu'un objectif aussi important doit être promu sans relâche grâce à une démarche équilibrée mais concrète en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. À cet égard, nous estimons qu'il est essentiel de préserver l'intégrité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), car il est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et constitue la base des efforts en faveur du désarmement nucléaire conformément à l'article VI, mais également pour parvenir à des résultats sur les questions de fond au cours du prochain cycle d'examen du TNP. Une fois encore, nous renouvelons notre appel pour que tous les États qui ne l'ont pas encore fait adhèrent au TNP, en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires.

Le Portugal est profondément préoccupé par les défis croissants auxquels se heurte le régime de non-prolifération nucléaire. Comme cela a été prouvé à deux reprises cette année, la Corée du Nord continue de développer son programme nucléaire, ce que sa délégation a confirmé ici aujourd'hui. Le Gouvernement portugais a fermement condamné les deux essais nucléaires

effectués par la République populaire démocratique de Corée en violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité, et considère que ces agissements font peser une grave menace sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Il n'est pas anodin que la République populaire démocratique de Corée soit le seul pays à avoir procédé à des essais nucléaires durant le siècle actuel, et cela renforce l'urgence de parvenir à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Nous appelons tous les États concernés à faire tout leur possible pour permettre la reprise d'un dialogue.

L'accord historique conclu l'an dernier sur le programme nucléaire iranien a prouvé que des questions extrêmement complexes peuvent être réglées par la diplomatie, si les parties concernées font preuve de la volonté politique et de la détermination nécessaires. Le Portugal réaffirme son appui à la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action global commun.

Nous continuons également de prôner une approche progressive du désarmement nucléaire qui soit fermement ancrée dans le processus du TNP. Notre attachement au principe d'inclusion et l'importance que nous accordons au consensus ont guidé notre participation aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui s'est réuni tout au long de l'année. Nous regrettons que, en dépit des efforts constructifs déployés par le Président du Groupe de travail et de nombreux pays, dont le mien, nous n'ayons pas réussi produire un rapport de consensus.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une étape cruciale pour faire avancer le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire, et nous exhortons une fois de plus tous les États qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire sans délai, en particulier les pays visés à l'annexe 2, et, dans l'intervalle, à respecter le moratoire sur les essais nucléaires. Nous prenons acte des progrès accomplis dans l'établissement de systèmes de vérification et de surveillance permettant de garantir que les essais nucléaires ne passent pas inaperçus. Nous nous félicitons également que l'Angola, le Myanmar et le Swaziland aient récemment ratifié le Traité, car ce sont des étapes importantes sur la voie de son universalisation.

Les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles doivent commencer et, d'ici là, nous devrions observer un moratoire sur

la production de matières fissiles. Il est extrêmement regrettable et très décevant que, à ce jour, la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure de produire des résultats à cet égard. Il est clair qu'il faut faire avancer les négociations multilatérales de manière inclusive. Je voudrais redire combien il est important de veiller à ce que la Conférence du désarmement fonctionne de manière plus ouverte, notamment en élargissant sa composition. Le Portugal invite également tous les pays à adhérer au Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques, en vue de son universalisation. Renforcer les mesures de confiance telles que le plein respect des instruments existants, y compris le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, reste capital.

La communauté internationale doit continuer d'œuvrer à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous devons rester saisis de la question de la mise en oeuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, en nous basant sur le plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010.

Pour terminer, je voudrais dire que la lenteur du processus visant un désarmement nucléaire effectif suscite une frustration généralisée. En vertu des responsabilités spécifiques qui leur incombent, les États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP doivent contribuer sans réserve à faire avancer le désarmement nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires ont une véritable obligation de prendre des mesures concrètes pour réduire considérablement leurs arsenaux nucléaires. Comme nous l'avons déclaré l'année dernière, rien ne justifie d'atermoyer voire, pire encore, de vouloir se dédouaner de n'avoir pris aucune mesure réelle sur le désarmement nucléaire.

Enfin, le Portugal espère que la communauté internationale fera preuve d'une détermination renouvelée pour relever nos défis nucléaires communs et progresser vers l'avènement d'un monde pacifique et exempt d'armes nucléaires.

M. Fares (Libye) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je tiens à m'associer aux déclarations relatives au groupe de questions sur les armes nucléaires qui ont été prononcées à la Première Commission par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.10), le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir

A/C.1/71/PV.11), et le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/71/PV.10).

On ne pourra véritablement empêcher l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires que par l'élimination complète de ces armes. Il semble que cela soit impossible à court terme, mais nous apercevons parfois une lueur d'espoir lorsque certains pays, tels la Libye, prennent des initiatives comme celle d'abandonner leurs programmes d'armes nucléaires. Nous avons pris acte de l'importance d'en finir avec ces armes de destruction massive le 19 décembre 2003, et avons adhéré au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en 2004. Depuis lors, nous coopérons avec les inspecteurs de l'Agence et poursuivons notre dialogue avec eux afin de garantir la sécurité et l'intégrité de toutes nos installations, ainsi que leur utilisation à des fins pacifiques. Nous voulons mettre en place une coopération internationale avec l'AIEA et d'autres partenaires en vue d'aider la Libye à renforcer ses capacités à utiliser l'énergie nucléaire pour élaborer et appliquer des projets de développement, notamment pour la production d'électricité, la médecine nucléaire, les traitements radiologiques et le dessalement de l'eau.

La célébration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires a eu un effet important sur la campagne internationale de sensibilisation aux dangers des armes nucléaires. À cet égard, nous tenons à exprimer notre appui aux efforts pour convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau pour faire le point des progrès que nous avons accomplis sur la voie du désarmement nucléaire.

La Libye salue le travail effectué par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui s'est réuni à Genève cette année, conformément à la résolution 70/33. Nous nous félicitons que le Groupe ait décidé de recommander la convocation en 2017 d'une conférence en vue de négocier un instrument international juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires. À cet égard, nous appelons tous les États à œuvrer en toute bonne foi et armés d'une volonté politique sincère pour atteindre cet objectif.

La Libye tient à souligner qu'il importe de créer des zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive en prenant immédiatement des mesures concrètes à cette fin. Ces zones peuvent

aider à garantir la paix et la sécurité et, en définitive, la survie de l'humanité. Nous pensons que la Libye peut contribuer à ces efforts internationaux, et c'est pourquoi nous sommes devenus un État partie au Traité de Pelindaba, qui a fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. À cet égard, nous rappelons la résolution 70/23 de l'Assemblée générale, qui appelle tous les États d'Afrique qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

La Libye contribue également aux efforts que déploie le Groupe des États arabes pour créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous tenons à souligner que tout retard dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui vise la création d'une telle zone, témoignerait d'un manque de volonté des pays concernés et aurait une profonde incidence sur les efforts mondiaux de désarmement nucléaire.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est favorable à l'interdiction complète des armes nucléaires et à leur élimination totale en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons toujours prôné une politique nucléaire ouverte et transparente et adhéré à une stratégie nucléaire axée sur la légitime défense. La Chine honore fidèlement l'engagement qu'elle a pris de ne pas avoir recours en premier à l'arme nucléaire, et elle est le seul État doté d'armes nucléaires qui s'est engagé sans condition à ne pas avoir recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre un État ou une zone sans armes nucléaires.

La Chine ne fournit pas de parapluie nucléaire à d'autres États et ne déploie pas d'armes nucléaires sur le territoire d'autres pays. Nous ne participons pas et ne participerons jamais à une course aux armements nucléaires, et avons toujours maintenu notre puissance nucléaire au niveau minimum requis pour assurer notre sécurité nationale. La Chine a toujours honoré ses obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et elle n'épargne aucun effort pour renforcer l'universalité, l'autorité et l'efficacité du Traité. La Chine a signé et ratifié tous les protocoles additionnels aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires ouverts à la signature. La Chine appuie les buts et objectifs du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous honorons notre engagement d'appliquer un moratoire sur les essais

nucléaires et progressons à un rythme régulier dans les préparatifs nationaux relatifs à l'application du TICE. Nous sommes déterminés à promouvoir son entrée en vigueur rapide.

La Chine s'est prononcée en faveur de la négociation dès que possible d'un traité non discriminatoire, multilatéral, international et concrètement vérifiable interdisant la production de matières fissiles, au sein de la Conférence du désarmement et sur la base du mandat de Shannon. La Chine est opposée à toute tentative visant à ouvrir des négociations en dehors du cadre de la Conférence du désarmement. Nous attachons une grande importance à la transparence et aux mesures de confiance. Ces dernières années, nous avons publié plusieurs livres blancs et présenté nos rapports de mise en œuvre nationaux à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dans lesquels nous décrivons dans le détail la stratégie et les politiques nucléaires de la Chine ainsi que les efforts y relatifs. La Chine promeut activement les efforts que déploient les cinq États dotés d'armes nucléaires parties au TNP (P5) pour appliquer les résultats des Conférences d'examen du TNP et elle continuera de diriger les travaux du Groupe de travail du P5 chargé de rédiger un glossaire sur les termes clefs dans le domaine nucléaire, en vue de contribuer à l'amélioration de la compréhension et de la confiance entre les parties concernées par les questions nucléaires.

La Chine pense que nous devons promouvoir le processus international de désarmement nucléaire dans les aspects suivants. Premièrement, la sécurité universelle doit être érigée en principe directeur du désarmement nucléaire. Nous devons adhérer à une nouvelle doctrine de sécurité caractérisée par une sécurité partagée, globale, coopérative et durable; abandonner la mentalité de la guerre froide en vue d'éliminer les causes profondes de l'existence des armes nucléaires et de la prolifération nucléaire; et créer les conditions nécessaires pour que le processus de désarmement nucléaire continue d'avancer.

Deuxièmement, nous devons adopter une démarche graduelle et par étapes en matière de désarmement nucléaire. Nous ne pouvons procéder à l'interdiction complète et à l'élimination totale des armes nucléaires du jour au lendemain. Au contraire, cet objectif ne peut être réalisé que sur la base d'un processus juste et raisonnable visant à procéder à une réduction progressive et équilibrée. Les États dotés d'armes nucléaires doivent publiquement s'engager à ne

pas conserver leurs armes nucléaires indéfiniment. Les pays qui possèdent d'importants arsenaux nucléaires ont une responsabilité particulière en matière de désarmement nucléaire et doivent continuer de réduire nettement leurs stocks de manière vérifiable, irréversible et juridiquement contraignante. Lorsque les conditions le permettront, d'autres États dotés d'armes nucléaires devront participer au processus de négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Troisièmement, l'autorité des mécanismes de désarmement nucléaire existants doit être préservée. Toute tentative d'abandonner les mécanismes existants tels que la Conférence du désarmement et le processus d'examen du TNP, ou de compromettre le principe de consensus, est contreproductive car elle ne garantit pas la participation pleine et effective de toutes les parties prenantes et ne produit aucun résultat probant.

Quatrièmement, il faut maintenir un équilibre et une stabilité stratégiques à l'échelle mondiale. Le désarmement nucléaire doit s'effectuer dans le respect des principes de maintien d'un équilibre stratégique mondial, de stabilité et de sécurité non diminuée pour tous. Le déploiement de systèmes de défense antimissiles compromet la stabilité stratégique et les efforts de désarmement nucléaire. La Chine exhorte les pays concernés à abandonner immédiatement leurs tentatives de prendre un avantage stratégique absolu.

Cinquièmement, le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité nationale doit être réduit au minimum, ce qui constitue une importante condition préalable et une étape essentielle dans le cadre du processus visant à parvenir à l'interdiction complète et à l'élimination totale des armes nucléaires. L'engagement des États dotés d'armes nucléaires à ne pas utiliser en premier des armes nucléaires est la mesure la plus réaliste qui puisse être prise à cette fin. La Chine appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à prendre l'engagement de ne pas avoir recours en premier à l'arme nucléaire, et à s'engager sans condition à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires et des zones exemptes d'armes nucléaires, et elle encourage à négocier des instruments juridiques internationaux de cette nature.

M. Al Mutawa (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : La délégation des Émirats arabes unis s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de la Tunisie au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/71/PV.10), de l'Indonésie au nom du

Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.10), et de l'Allemagne au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (voir A/C.1/71/PV.11).

Plus de 70 ans se sont écoulés depuis que des armes nucléaires ont été utilisées pour la première fois, révélant au monde entier les conséquences horribles et catastrophiques qu'elles ont sur les êtres humains et l'environnement, et contraignant la communauté internationale à prendre des mesures plus vigoureuses et crédibles pour réaliser l'objectif du désarmement nucléaire et renforcer le régime international de non-prolifération.

Les Émirats arabes unis estiment que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire des régimes de non-prolifération et de désarmement nucléaire, et qu'il faut accorder la priorité à la pleine mise en œuvre de ses dispositions et des résultats des Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, ma délégation a été déçue par l'échec de la Conférence d'examen de 2015 et l'impossibilité de convoquer une conférence en 2012 en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La délégation des Émirats appuie tout effort constructif visant à réaliser cet objectif. Nous appelons également Israël à adhérer au TNP.

Nous tenons à souligner que la seule garantie contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires est leur élimination totale. Cela exige des réductions à la fois quantitatives et qualitatives de tous les types d'armes nucléaires dans le cadre d'un mécanisme transparent et crédible. Il importe également que les États réduisent au minimum voire éliminent le rôle des armes nucléaires dans leurs stratégies militaires et de sécurité. Si nous accueillons avec satisfaction les efforts bilatéraux progressifs visant à réduire le nombre d'armes nucléaires, nous estimons que cela ne remplace pas des négociations multilatérales ni l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous appelons donc les États dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas encore adopté de mesures pratiques aux fins du désarmement à commencer de réduire leurs arsenaux nucléaires. En ce qui concerne le blocage de la Conférence du désarmement à Genève, nous encourageons la communauté internationale à se mobiliser pour adopter un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires dans les plus brefs délais.

Il y a 20 ans que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est ouvert à la signature. Ce traité a permis de décourager de manière efficace les essais nucléaires et joue un rôle fondamental dans le désarmement et la prévention de la prolifération nucléaire. Les Émirats soulignent l'importance que revêtent le Traité et son entrée en vigueur et appellent les États visés à l'annexe 2 à le signer et le ratifier pour garantir son entrée en vigueur dans les plus brefs délais.

Mon pays exhorte également les États à honorer leurs engagements internationaux et à s'abstenir de procéder à des essais nucléaires. À cet égard, nous avons exprimé notre vive préoccupation concernant le développement par la Corée du Nord de ses capacités nucléaires et balistiques, et sa conduite d'essais nucléaires qui menacent la sécurité de ses voisins ainsi que la paix et la sécurité internationales.

Dans ce contexte, les Émirats arabes unis espèrent que l'Iran continuera de respecter l'accord nucléaire conclu avec le groupe P5+1. Nous appelons l'Iran à honorer ses engagements internationaux et à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie

atomique. Il doit cesser de développer son programme de missiles balistiques et œuvrer à renforcer la confiance, aux échelons régional et international, quant à la nature pacifique de son programme nucléaire.

Pour terminer, les Émirats arabes unis insistent sur l'importance de l'action collective en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et affirment leur appui à tous les efforts visant à atteindre cet objectif. Nous avons des positions claires sur le désarmement et la non-prolifération, qui se fondent sur notre ferme conviction quant à leur importance pour la réalisation de nos objectifs communs que sont la paix et la sécurité internationales. Mon pays estime également que les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire exigent la transparence et une pleine conformité avec les engagements en matière de non-prolifération. C'est pourquoi nous soulignons combien il est important que les États adhèrent à tous les accords internationaux de désarmement et de non-prolifération, et les mettent pleinement en œuvre.

La séance est levée à 13 h 5.